

LES LÉGISLATIVES À L'ÉPREUVE JUDICIAIRE

Fraudes présumées, recours et détentions provisoires

PAGE 3



Les éventuelles condamnations définitives pourraient avoir des conséquences sur certains mandats, sans pour autant remettre en cause, à elles seules, les résultats préliminaires.

Sécurité routière

Un nouveau virage

PAGE 5



Après sa sortie de la liste grise du Gafi

L'Algérie gagne des points en Afrique

PAGE 4



Rumeurs sur la pastèque

Le gouvernement met en garde et menace

PAGE 2



Ligue 1

LE CALENDRIER DE LA SAISON 2026-2027 DÉVOILÉ

PAGE 13



Industrie automobile

L'Algérie dope la croissance de Stellantis

PAGE 7



fst10

L'ÉCHO DES RÉSEAUX SOCIAUX



Bac : Quand les étoiles brillent différemment

PAGE 15

Protection des données à caractère personnel Consécration d'un contrôle judiciaire effectif

La réussite effective de la loi dépendra de l'appropriation de ses principes par les différents acteurs.

Dans le cadre du suivi continu de la mise en œuvre des dispositions de la loi relative à la protection des personnes physiques en matière de traitement des données à caractère personnel, la Direction générale de la sûreté nationale (DGSN) a organisé, hier, à l'École supérieure de police Ali-Tounsi, une journée d'étude intitulée «Les exigences de la loi relative à la protection des personnes physiques en matière de traitement des données à caractère personnel et leur impact sur le travail sécuritaire». Cette rencontre s'inscrit dans le cadre du renforcement des efforts visant à intégrer les nouvelles dispositions régissant le traitement des données à caractère personnel par les autorités compétentes.

Cette journée d'étude vise à examiner les dimensions opérationnelles et organisationnelles du nouveau dispositif juridique relatif à la protection des personnes physiques en matière de traitement des données à caractère personnel, ainsi qu'à renforcer la conformité aux dispositions de la loi n° 18-07, modifiée et complétée par la loi n° 25-11, en adéquation avec les exigences de la transformation numérique et de la protection des données personnelles dans les différentes pratiques administratives et sécuritaires. L'ouverture des travaux de la rencontre, présidée par le ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et des Transports, Saïd Sayoud, s'est déroulée en présence du ministre de la Justice et garde des Sceaux, Lotfi Boudjemaâ, du président de l'Autorité nationale de protection des données à caractère personnel, Samir Bourhil, ainsi que du directeur



général de la Sûreté nationale, Ali Badaoui, et du représentant du directeur général de l'Agence de la sécurité des systèmes d'information (ASSI), du ministère de la Défense nationale (MDN). Cette journée d'étude vise à examiner les dimensions opérationnelles et organisationnelles du nouveau dispositif juridique relatif à la protection des personnes physiques en matière de traitement des données à caractère personnel, ainsi qu'à renforcer la conformité aux dispositions de la loi n° 18-07, modifiée et complétée par la loi n° 25-11, en adéquation avec les exigences de la transformation numérique et de la protection des données personnelles dans les différentes pratiques administratives et sécuritaires.

Dans son discours d'ouverture, le DGSN a souligné que l'organisation de cette journée d'étude constituait une étape décisive

pour concrétiser l'engagement effectif de la Direction générale de la sécurité nationale dans la mise en conformité avec les dispositions de la loi relative à la protection des personnes physiques en matière de traitement des données à caractère personnel.

RECOMMANDATIONS CONCRÈTES

Il a également souligné que cette journée d'étude, dont les travaux bénéficient d'une participation multisectorielle, constitue une garantie certaine de formuler des recommandations concrètes et applicables, susceptibles d'ouvrir la voie à l'élaboration d'un guide d'orientation complet et unifié, régissant et encadrant les procédures appropriées, tant sur le plan administratif que sécuritaire et judiciaire, au profit des services et des structures de la sécurité nationale. Ali Badaoui a, par ailleurs, salué la coordination insti-

tutionnelle approfondie et la convergence des visions entre les différents maillons de l'État. Le traitement des données de manière générale est sujet sensible puisqu'il touche à l'individualité d'une personne et à ses caractéristiques. Par ailleurs, à l'ère de la transformation numérique, de la cybersécurité et de l'intelligence artificielle, il est devenu plus que nécessaire de trouver un équilibre entre les exigences de la transformation numérique et l'impérative de préservation du droit à la vie privée. Dans ce contexte, la modification, en juillet 2025, de la loi 18-07 relative à la protection des personnes physiques dans le traitement des données à caractère personnel a marqué une étape importante dans le processus de renforcement et de protection des données personnelles. Bien au-delà d'une simple actualisation du cadre législatif existant, cette réforme s'inscrit dans une dynamique ambitieuse de convergence avec les standards internationaux, tout en affirmant de façon résolue la souveraineté numérique algérienne. La réussite effective de la loi 25-11 dépendra largement de l'appropriation de ses principes par les différents acteurs. Sensibilisation, formation et accès à des outils techniques adaptés seront déterminants pour rendre opératoire cette nouvelle approche de la protection des données. L'enjeu n'est pas seulement de créer une norme, mais de la rendre efficace à travers une culture partagée de la donnée, qui soit à la fois un facteur de confiance, un moteur d'innovation et une garantie de souveraineté.

S. Smati

ALGÉRIE-MOZAMBIQUE

Nouvel accord aérien



L'Algérie et le Mozambique ont signé, hier, un accord relatif aux services de transport aérien, à l'issue d'une rencontre entre le ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et des Transports, Saïd Sayoud, et son homologue mozambicain chargé des Transports et de la Logistique, João Matlombe, en visite de travail en Algérie à la tête d'une délégation officielle. Selon un communiqué du ministère, les discussions ont porté sur les moyens de renforcer la coopération bilatérale dans les domaines du transport et de la logistique, ainsi que sur les perspectives d'élargissement du partenariat dans les différents modes de transport, notamment terrestre, maritime, aérien et ferroviaire. Les deux parties ont également échangé

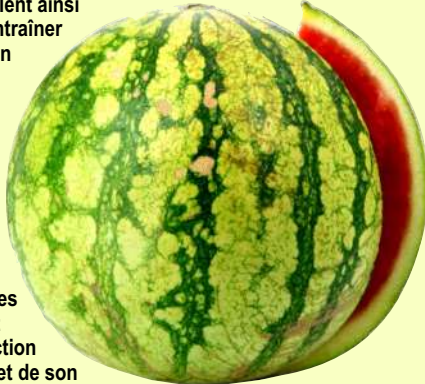
leurs points de vue sur plusieurs questions d'intérêt commun. Lors de ces entretiens, Saïd Sayoud a présenté la dynamique que connaît le secteur des transports en Algérie, portée par les projets stratégiques engagés par l'État. Il a notamment cité l'extension du réseau ferroviaire, à travers des projets tels que la ligne minière Ouest reliant Gara Djebilet à Béchar et Oran, la ligne minière Est, ainsi que le projet de la ligne Alger-Tamanrasset. Il a également évoqué le programme de modernisation et de renforcement de la flotte d'Air Algérie avec l'acquisition de nouveaux avions. Le ministre a, par ailleurs, mis en avant les atouts dont dispose l'Algérie dans les différents secteurs du transport, notamment en

matière d'infrastructures et de compétences nationales. Il a souligné l'expérience algérienne dans le domaine du transport urbain moderne et a réaffirmé la volonté de l'Algérie de partager son expertise avec le Mozambique, particulièrement dans la formation des ressources humaines et l'accompagnement des projets de coopération conjoints. Pour sa part, le ministre mozambicain des Transports et de la Logistique a salué les avancées réalisées par l'Algérie dans le secteur des transports, exprimant l'intérêt de son pays à tirer profit de l'expérience algérienne et à élargir les domaines de coopération dans l'intérêt des deux nations. Les travaux se sont conclus par la signature d'un accord sur les services de transport aérien entre les gouvernements algérien et mozambicain. Cet accord témoigne de la volonté des deux pays de renforcer leur coopération bilatérale et de développer leur partenariat dans le domaine du transport aérien. Les deux parties ont également réaffirmé leur engagement à poursuivre leurs efforts communs afin de consolider les relations bilatérales dans les secteurs du transport et de la logistique.

RUMEURS SUR LA PASTÈQUE

Le gouvernement met en garde et menace

Le gouvernement hausse le ton face à la propagation de rumeurs concernant la prétendue non-conformité de la pastèque à la consommation. Dans un communiqué publié hier, les ministères de l'Intérieur, des Collectivités locales et des Transports, du Commerce intérieur et de la Régulation du marché national, ainsi que de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche, ont dénoncé des «informations mensongères» et adressé une sévère mise en garde aux personnes et aux associations qui diffusent de telles allégations, les appelant à respecter leurs prérogatives sous peine de sanctions prévues par la loi. Les trois départements ministériels affirment que les analyses de laboratoire réalisées sur les pastèques commercialisées en Algérie «démentent catégoriquement» les informations relayées sur les réseaux sociaux au sujet de leur prétendue dangerosité. Selon le communiqué, publié par le ministère de l'Intérieur, ces accusations «ne sont que de fausses informations» visant à porter atteinte à l'économie nationale et à la sécurité alimentaire du pays, à un moment où plusieurs secteurs économiques connaissent «une dynamique de croissance», notamment grâce à l'essor des produits agricoles algériens sur les marchés internationaux. Les autorités appellent ainsi les citoyens à «ne pas se laisser entraîner par ces rumeurs infondées», tout en rappelant que la protection de la santé publique demeure «au cœur des préoccupations des pouvoirs publics», lesquels veillent quotidiennement à garantir la sécurité sanitaire des consommateurs. Le communiqué cible également certaines personnes et associations actives dans le domaine de la protection des consommateurs, citant notamment l'Organisation algérienne de protection et d'orientation du consommateur et de son environnement (Apoc). Les déclarations de ces acteurs constituent, selon le communiqué, «une violation des missions qui leur sont confiées». Les autorités rappellent que ces associations sont tenues de «respecter les principes et les règles régissant leur domaine de compétence» et de transmettre leurs préoccupations «aux autorités habilitées», sans intervenir dans des questions qui ne relèvent pas de leurs attributions. Le ministère de l'Intérieur avertit enfin qu'il se réserve le droit de prendre «toutes les mesures et procédures prévues par la législation et la réglementation en vigueur» contre tout contrevenant. Parmi ces mesures, figure notamment «le gel des activités de l'association», conformément aux dispositions de l'article 40 de la loi n° 12-06 du 12 janvier 2012 relative aux associations.



R. N.

Les législatives à l'épreuve judiciaire

Fraudes présumées, recours et détentions provisoires

Les éventuelles condamnations définitives pourraient avoir des conséquences sur certains mandats, sans pour autant remettre en cause, à elles seules, les résultats préliminaires.

À quelques jours de la proclamation des résultats définitifs des élections législatives du 2 juillet, le contentieux électoral s'intensifie. La Cour constitutionnelle examine près d'une centaine de recours, tandis que plusieurs enquêtes judiciaires sont ouvertes dans différentes wilayas pour des soupçons de fraude électorale. Arrestations, placements en détention provisoire ou sous contrôle judiciaire et suspensions d'élus locaux entretiennent un climat d'incertitude, sans entraîner automatiquement l'annulation des résultats. Les premières procédures judiciaires ont été engagées quelques heures après l'annonce des résultats provisoires. À Hassi Bahbah, 8 personnes ont été placées en détention provisoire et deux candidates sous contrôle judiciaire dans une affaire impliquant des membres de l'Anie, des encadreurs et des candidats élus, dont un élu du RND et une députée du Parti de l'unité nationale et du développement. À Oued Tlélât, 8 personnes, dont un député élu sur la liste de Sawt Echaâb et des encadreurs d'un centre de vote, ont également été placées en détention provisoire. D'autres investigations sont en cours à Mila, Djelfa, Alger et Bouira, notamment à Aïn Bessem et Bir Ghalou, pour des faits présumés de fraude, de falsification de procès-verbaux et de manipulation des résultats. À Aïn Oussara, un candidat élu sur la liste du FLN a également été interpellé dans le cadre des enquêtes liées aux recours déposés après le scrutin, a rapporté, hier, le quotidien El Khabar.



DES ÉLUS LOCAUX SUSPENDUS À NAÂMA

Parallèlement, le secrétaire général de la wilaya de Naâma a prononcé la suspension provisoire de plusieurs présidents et membres d'Assemblées populaires communales (APC) poursuivis par la justice. Selon un communiqué de la wilaya, cette décision a été prise en application de l'article 43 de la loi n° 11-10 du 22 juin 2011 relative à la commune. Sont concernés le président de l'APC par intérim de Mécheria, le président de l'APC d'Aïn Sefra, le vice-président ainsi qu'un membre de cette Assemblée, en plus du président de l'APC de Djeniene Bourezg. La suspension demeurera en vigueur jusqu'à ce que des décisions de justice définitives soient rendues.

PAS DE REMISE EN CAUSE AUTOMATIQUE DES RÉSULTATS

Toutefois, l'ouverture d'une enquête ou l'engagement de poursuites ne remettent pas, à eux seuls, en cause les résultats du scrutin. Si les procédures judiciaires se soldent par un classement sans suite, un non-lieu ou un acquittement, les résultats définitifs demeurent inchangés. En revanche, une condamnation définitive entraînant une incompatibilité avec l'exercice du mandat pourrait conduire à la perte de celui-ci. L'article 313 de la loi organique relative au régime électoral prévoit, en effet, la déchéance du mandat des députés de l'Assemblée populaire nationale, des membres du Conseil de la nation ainsi que des élus locaux condamnés pour des infractions prévues par cette loi.

RÉPERCUSSIONS SUR LA RÉPARTITION DES SIÈGES

Au-delà de la situation individuelle des candidats poursuivis, les enquêtes pourraient avoir des conséquences plus larges si des fraudes ayant modifié les résultats étaient établies. Une modification du nombre de voix attribuées à une liste est susceptible d'affecter le classement des candidats, le dépassement du seuil électoral ou encore la répartition des sièges entre les différentes listes engagées. Selon la nature et l'ampleur des irrégularités constatées, plusieurs hypothèses sont prévues par la législation : remplacement de l'élu par le candidat suivant sur la même liste, annulation des résultats dans certains bureaux ou centres de vote, voire organisation d'un nouveau scrutin dans les circonscriptions où la sincérité du vote aurait été compromise.

PRÈS D'UNE CENTAINE DE RECOURS

En parallèle des enquêtes judiciaires, la Cour constitutionnelle poursuit l'examen des recours déposés après les résultats provisoires. Près d'une centaine de dossiers ont été enregistrés et sont étudiés par onze membres rapporteurs avant délibération. Chaque recours sera examiné individuellement, avec une décision définitive attendue au plus tard le 18 juillet, date prévue pour la proclamation des résultats définitifs au Journal officiel. Parmi les partis concernés, figurent le MSP (12 recours), le FLN (30) et le FFS (10). Ces décisions mettront fin au processus électoral, sans suspendre les procédures judiciaires en cours contre certains candidats ou élus.

Smail Rouha

PEDRO SÁNCHEZ À ALGER

Une visite destinée à relancer le dialogue bilatéral

Le président du gouvernement espagnol, Pedro Sánchez, effectuera une visite officielle en Algérie le lundi 20 juillet. Ce déplacement vise à consacrer le rétablissement des relations entre Alger et Madrid après plus de quatre années de crise diplomatique liée à la position de l'Espagne sur le Sahara occidental. À Alger, le chef du gouvernement espagnol s'entretiendra avec le président Abdelmadjid Tebboune. Il participera également à un forum d'affaires bilatéral destiné à relancer la coopération économique entre les deux pays, notamment dans les secteurs de l'énergie, de l'investissement et du commerce. Cette visite sera la première de Pedro Sánchez en Algérie depuis octobre 2020. À l'époque, les discussions portaient principalement sur les relations économiques et l'importance stratégique du gaz algérien pour l'approvisionnement énergétique de l'Espagne. Depuis, les liens entre les deux pays ont traversé une période de forte tension, à la suite du soutien de Madrid au plan marocain d'autonomie pour le Sahara occidental. Cette position avait provoqué une réaction ferme d'Alger, qui défend l'organisation d'un référendum d'autodétermination du peuple sahraoui sous l'égide des Nations unies. En réponse, l'Algérie avait rappelé son ambassadeur à Madrid pour consultations avant de suspendre, en juin 2022, le Traité d'amitié, de bon voisinage et de coopération signé entre les deux pays en 2002. Cette décision avait entraîné un refroidissement des relations politiques et commerciales, avec notamment le gel de



certaines opérations commerciales. Malgré cette période de crise, la coopération énergétique n'a jamais été interrompue. L'Algérie a continué à fournir du gaz naturel à l'Espagne, tandis que les deux pays ont maintenu leur collaboration dans plusieurs domaines stratégiques, notamment la sécurité et la lutte contre l'immigration clandestine.

VERS LA NORMALISATION DES RELATIONS DIPLOMATIQUES

Le rapprochement a progressivement commencé à partir de la fin de l'année 2023, avec la nomination d'un nouvel ambassadeur algérien à Madrid et la reprise du dialogue diplomatique. Les échanges commerciaux ont ensuite connu une amélioration progressive. Une nouvelle étape a été franchie en mars 2026 avec la visite à Alger du ministre espagnol des Affaires étrangères, de l'Union

européenne et de la Coopération, José Manuel Albares. Ce déplacement a permis de confirmer la volonté des deux parties de réactiver le Traité d'amitié et de préparer un prochain sommet bilatéral qui devrait se tenir à Madrid.

RÉACTIVATION DU TRAITÉ D'AMITIÉ

La réactivation du traité d'amitié, de bon voisinage et de coopération constitue un symbole important : elle indique que les deux pays souhaitent remettre la relation bilatérale sur des bases institutionnelles normales. Cette approche correspond davantage à une logique de «gestion des désaccords» qu'à une véritable convergence politique. La visite de Pedro Sánchez intervient également dans un contexte politique marqué par le débat autour de la «loi des petits-enfants», un texte qui prévoit notamment

d'élargir l'accès à la nationalité espagnole aux descendants de personnes ayant vécu dans l'ancienne colonie espagnole du Sahara occidental avant le 11 août 1976. Cette réforme, qui pourrait concerner plusieurs générations de descendants sahraouis, devait initialement être examinée en juillet avant d'être reportée. La Commission de la justice doit, désormais, se réunir le 23 juillet afin d'examiner cette initiative.

RECHERCHE D'UN NOUVEL ÉQUILIBRE

Le projet suscite des critiques au sein de l'opposition espagnole, notamment du Parti populaire (PP), qui conteste certaines dispositions relatives à l'élargissement de l'accès à la nationalité. Ses opposants estiment que cette mesure pourrait avoir des implications politiques importantes au regard du dossier sahraoui. Avec cette visite, Madrid et Alger cherchent à tourner la page de la crise diplomatique et à ouvrir une nouvelle phase de coopération. L'énergie reste au cœur de la relation bilatérale, l'Algérie demeurant un partenaire stratégique pour l'Espagne dans le domaine gazier. Les discussions entre Pedro Sánchez et Abdelmadjid Tebboune devraient ainsi porter sur la consolidation du dialogue politique, la relance des échanges économiques et le renforcement d'une coopération considérée comme essentielle dans un contexte régional marqué par les enjeux énergétiques et géopolitiques.

S. R.

APRÈS SA SORTIE DE LA LISTE GRISE DU GAFI

L'Algérie gagne des points en Afrique

Les progrès enregistrés dans la gouvernance publique et l'amélioration de son classement dans l'indice Mo Ibrahim témoignent d'une évolution positive.

La lutte contre la corruption en Algérie commence à porter ses fruits, qui continue ainsi d'enregistrer des signes positifs sur la scène internationale. Les efforts engagés dans ce domaine enregistrent des progrès encourageants, salués par plusieurs instances, dont l'Union africaine et le FMI. De plus, l'Algérie a été élue à la deuxième vice-présidence de l'Association des autorités anti-corruption d'Afrique.

La stratégie nationale mise en œuvre depuis 2023 commence à produire ses premiers résultats tangibles. Après la sortie de l'Algérie de la liste grise du Gafi, officialisée le 19 juin 2026 à Paris, le pays n'est désormais plus soumis à une surveillance renforcée concernant son dispositif de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

L'indice Mo Ibrahim de la gouvernance en Afrique (IIAG) vient également conforter cette dynamique en classant l'Algérie au 18e rang sur 54 pays africains. Le pays obtient un score global de 55,7 sur 100, supérieur à la moyenne continentale (49,3) et à celle de l'Afrique du Nord (51,8). L'Algérie affiche notamment une progression de 7,9 points dans le domaine de la lutte contre la corruption au cours de la dernière décennie.

Des efforts restent, toutefois, nécessaires pour permettre au pays d'atteindre les premières places du classement africain. Dans cette perspective, l'État a adopté une stratégie nationale (2023-2027) destinée à protéger les deniers publics et à récupérer les fonds détournés.

STRATÉGIE CONTRE LA CORRUPTION ET LES DÉTOURNEMENTS

Des enquêtes importantes, notamment celles portant sur des fraudes liées à l'importation de bétail, montrent que les poursuites judiciaires sont engagées sans distinction de statut. Ce phénomène, qui a connu une ampleur sans précédent durant les deux décennies du règne d'Abdelaziz Bouteflika (1999-2019), a conduit l'actuel président de la République à faire de la lutte contre la corruption une priorité



majeure, inscrite dans ses deux programmes électoraux.

Depuis son accession à la tête de l'État, l'Algérie mène une politique active de lutte contre la corruption à travers des réformes juridiques et institutionnelles, notamment avec la création de la

Haute-Autorité de transparence, de prévention et de lutte contre la corruption (HATPLC). Cette instance a pour mission de promouvoir la transparence et de renforcer le contrôle de la gestion des affaires publiques.

La présidente de cette autorité, Salima Mousserati, a présenté, à la fin du mois de juin dernier, au FMI, les réformes engagées par l'Algérie en matière de transparence, de bonne gouvernance ainsi que les principaux projets liés à la lutte contre la corruption.

RÉCUPÉRATION DES BIENS ET POURSUITES JUDICIAIRES

Des milliards de dollars en biens fonciers et en unités industrielles ont été récupérés. Des procédures restent en cours afin de rapatrier les fonds transférés à l'étranger. Parallèlement, plusieurs mesures juri-

diques ont été adoptées pour mettre fin aux pratiques ayant favorisé ces détournements. Dans ce cadre, des arrestations ont été effectuées, d'importantes sommes d'argent saisies et plusieurs réseaux impliqués dans des affaires de corruption démantelés.

Parmi les mesures ayant contribué à la sortie de l'Algérie de la liste grise du Gafi, figure l'interdiction du paiement en espèces pour certaines transactions immobilières ainsi que pour l'acquisition de véhicules neufs. Les autorités algériennes ont également renforcé le contrôle des verse-

ments en espèces sur les comptes bancaires.

DES RÉSULTATS CHIFFRÉS

Lors de la session du Gafi à laquelle ont participé le ministre algérien des Finances, Abdelkrim Bouzred, et le gouverneur de la Banque d'Algérie, Mohammed Lamine Lebbou, les délégations présentes ont salué les résultats obtenus par l'Algérie.

Elles ont estimé que ces résultats «constituent une démonstration concrète de la volonté politique du pays, de l'efficacité de ses réformes et de son attachement au respect des standards internationaux les plus exigeants en matière d'intégrité financière et de transparence économique».

Selon ces mêmes délégations, les «avancées majeures réalisées par le pays dans le renforcement de son dispositif national de prévention et de lutte contre la criminalité financière confortent davantage la confiance de la communauté internationale dans la solidité et la résilience du système financier algérien». Entre 2020 et 2024, 159 interdictions de sortie du territoire national (ISTN) ont été prononcées dans le cadre de procédures judiciaires liées à la lutte contre la corruption. Elles font suite à 5 309 signalements ayant donné lieu à 68 dossiers transmis à la justice. Outre ces 159 ISTN, les opérations menées ont également abouti au gel de 33 comptes bancaires et à 16 saisies immobilières. Ces chiffres ont été communiqués par l'Office central de répression de la corruption (OCRC).

H. A.

25 nouveaux dossiers étudiés par la HATPLC

La présidente de la Haute-Autorité de transparence, de prévention et de lutte contre la corruption (HATPLC), Mme Salima Mesrati, a présidé une réunion du Conseil de la HATPLC, tenue dans le cadre de sa deuxième session ordinaire pour l'année 2026, et consacrée à l'examen de plusieurs dossiers, a indiqué, hier, un communiqué de la même instance. Lors de cette réunion, le bilan des signalements arrêtés au titre du premier semestre de l'année 2026 a été présenté, outre l'examen, conformément aux mêmes dispositions légales, des dossiers liés aux signalements de soupçons de corruption, soit 25 dossiers étudiés. La Haute-Autorité de transparence, de prévention et de lutte contre la corruption a mis en œuvre un mécanisme destiné à promouvoir les principes d'intégrité, de transparence et de redevabilité dans une première étape au sein de 17 ministères et 8 établissements publics à caractère administratif.

SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Nouvelle génération de politiques agricoles

Le ministre de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche maritime, Yacine Oualid, a affirmé que l'Algérie poursuit la modernisation de son système de sécurité alimentaire, à travers le renforcement de la recherche scientifique et l'implication des compétences nationales dans l'élaboration des politiques publiques.

Dans une publication sur sa page officielle, le ministre s'est dit satisfait de sa participation à la troisième session du Conseil national scientifique de la sécurité alimentaire, consacrée à l'examen de plusieurs dossiers stratégiques liés au secteur agricole et à la sécurité alimentaire.

Il a précisé que les travaux de cette ses-

sion s'inscrivent dans le cadre des orientations du président de la République visant à associer les compétences scientifiques nationales, établies en Algérie et à l'étranger, à la conception des politiques publiques et à valoriser leur expertise dans les domaines prioritaires.

Parmi les principaux sujets abordés, figure le projet de création d'une Banque nationale des gènes, une structure destinée à préserver et à protéger les ressources génétiques végétales et animales. Cette initiative vise à sauvegarder le patrimoine génétique national pour les générations futures et à renforcer la souveraineté alimentaire du pays. Les membres du Conseil

ont également examiné le projet de mise à jour du référentiel national des semences afin de l'adapter aux avancées scientifiques et technologiques. Cette démarche permettra aux centres de recherche et aux chercheurs algériens de développer et de produire de nouvelles variétés de semences adaptées aux besoins nationaux ainsi qu'aux contraintes climatiques.

Les discussions ont également porté sur la protection des terres agricoles et la nécessité de garantir leur exploitation durable, en conciliant les impératifs du développement, la croissance démographique et la préservation des ressources naturelles.

Le ministre a, en outre, souligné l'importance de la numérisation du secteur agricole, considérée comme un outil essentiel pour améliorer la prise de décision grâce à des données fiables, renforcer l'efficacité des politiques publiques et optimiser leur mise en œuvre.

En conclusion, Yacine Oualid a exprimé sa reconnaissance aux membres du Conseil national scientifique de la sécurité alimentaire, ainsi qu'à son président, le professeur Azzion, pour leurs contributions scientifiques et leur accompagnement des efforts de l'État visant à consolider la sécurité alimentaire et à promouvoir un développement agricole durable.

CRÉBUS

Quotidien national,
édité par la SARL
CELIGNE Éd. & Com.

DIRECTEUR DE PUBLICATION
SAMIR MEHALLA
celigned@gmail.com
cresusdz@gmail.com
Tél. : 044 40 74 96

DIRECTEUR DE REDACTION
SAID MEKLA

REDACTRICE EN CHEF
ASSIA MEKHENNEF

Rédaction/Administration
MAISON DE LA PRESSE
TAHAR DJAOUT
1, RUE BACHIR ATTAR
1^{er} MAI - ALGER

Marketing : 0770 150719
dp@cresus.dz
Site : www.cresus.dz
R. C. : 15B 0808682- 09/00

Impression : EPE/SPA SIMPRAL
20 rue de la liberté Alger
Tirage : 3000 exemplaires

« Pour votre publicité
s'adresser à : l'Entreprise
Nationale de Communication,
d'Édition et de publicité »

Agence ANEP 01, avenue
pasteur- Alger

Tél : 020.05.20.91/020.05.10.42
Fax : 020.05.11.48/020.05.13.45
020.05.13.77

E-mail: agence.regie@anep.com.dz
programmation.regie@anep.com.dz
agence.oran@anep.com.dz
agence.annaba@anep.com.dz
agence.ouargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dz

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Un nouveau virage

Au-delà du renforcement des sanctions, la loi n°26-09 ambitionne de promouvoir le respect de la vie humaine et une culture durable de la sécurité routière.

Les cours de justice à travers le pays intensifient leurs actions de formation et de sensibilisation autour de la loi n°26-09 relative à la circulation routière. À travers une série de journées d'étude organisées notamment à Alger, Blida, Bordj Bou Arréridj et Sétif, magistrats, universitaires et professionnels de la justice ont mis en avant la philosophie du nouveau texte, fondé sur un équilibre entre prévention et répression afin de renforcer durablement la sécurité routière.

Ces rencontres visent à vulgariser les nouvelles dispositions de la loi, à harmoniser leur interprétation et à favoriser une application cohérente des procédures judiciaires liées aux infractions routières. Les débats ont également porté sur la réorganisation institutionnelle de la politique de sécurité routière, les nouveaux mécanismes de constatation des infractions ainsi que les outils numériques destinés à améliorer la prévention des accidents.

DE LA SANCTION À LA PRÉVENTION

À Blida, les intervenants ont souligné que le législateur a privilégié une approche préventive avant toute logique répressive. La professeure de droit Amal Zouaoui a expliqué que la loi repose sur quatre axes majeurs : une stratégie nationale, une stratégie locale, une stratégie numérique et une stratégie éducative, mobilisant l'ensemble des moyens humains, matériels et technologiques de l'État pour réduire le nombre d'accidents.



Selon elle, le nouveau texte prévoit notamment la création d'un système national d'information sur la sécurité routière chargé de collecter et d'analyser les données relatives aux accidents, d'identifier les points noirs du réseau routier et de proposer les mesures nécessaires pour en traiter les causes.

Il instaure également un cadre général pour la formation, l'entretien des infrastructures routières et la protection de la signalisation, tout en créant une Commission nationale de la sécurité routière chargée de définir les orientations stratégiques du secteur.

UNE APPLICATION EFFICACE

À Bordj Bou Arréridj, la journée d'étude organisée le 8 juillet 2026 sous le thème «Loi sur la circulation routière : entre prévention et dissuasion» s'est achevée par l'adoption d'une série de recommandations.

Les participants ont préconisé le renforcement des campagnes de sensibilisation associant les autorités judiciaires, les administrations, la société civile et les médias,

ainsi que l'organisation régulière de colloques et de journées d'étude.

Les recommandations insistent également sur la promotion de la recherche scientifique en droit routier, l'adoption de mécanismes garantissant un équilibre entre prévention et répression dans le traitement des affaires de circulation, l'accélération de la publication des textes d'application de la loi, l'unification de la jurisprudence, la diffusion des meilleures pratiques judiciaires et la mise en place rapide des nouvelles institutions prévues par le texte.

UNE RESPONSABILITÉ PARTAGÉE

À Sétif, les responsables judiciaires ont rappelé que la sécurité routière est désormais considérée comme une responsabilité collective impliquant l'ensemble des acteurs concernés et non plus uniquement les conducteurs.

Le procureur général près le conseil judiciaire de Sétif, Faïçal Zerdazi, a estimé que les accidents de la route constituent aujourd'hui l'une des principales causes de pertes humaines et matérielles, justifiant

l'adoption d'une législation globale fondée sur la prévention, la numérisation, la clarification des responsabilités et une répression adaptée.

Il a précisé que la loi introduit plusieurs innovations, notamment une nouvelle classification des infractions selon leur gravité, un régime rénové d'amendes forfaitaires et un renforcement des sanctions contre les comportements particulièrement dangereux tels que

l'excès de vitesse, la conduite sous l'emprise de l'alcool ou de stupéfiants, l'utilisation du téléphone portable au volant, le refus d'obtempérer ou encore les courses automobiles illégales.

Des sanctions plus sévères sont également prévues pour les conducteurs de transports collectifs, de transports scolaires et de poids lourds.

CHANGER LES COMPORTEMENTS

Le président de la Cour de justice de Sétif, Youcef Yaâkoubi, a, pour sa part, souligné que la loi n°26-09 ne vise pas uniquement à durcir les sanctions, mais surtout à instaurer une véritable culture du respect de la loi, de la vie humaine et des biens.

Il a rappelé que le texte élargit le champ de la responsabilité juridique à toute personne ayant contribué, par négligence ou manquement à ses obligations, à la survenue d'un accident. Il classe également les infractions liées aux accidents de la circulation en quatre catégories couvrant aussi bien les conducteurs que les véhicules, les infrastructures routières ou encore les défaillances liées au contrôle technique et aux pièces de rechange non conformes.

Les participants aux différentes journées d'étude ont enfin convenu que l'efficacité de la loi n°26-09 dépendra avant tout de sa mise en œuvre sur le terrain, de la coordination entre les institutions concernées et du développement d'une véritable culture de prévention.

I. Kherrane

SANTÉ

Africa CDC salue le modèle algérien

Le ministre de la Santé, Mohamed-Seddik Aït Messaoudène, a présidé, hier, à Alger, l'ouverture des travaux d'un atelier régional africain consacré au développement du programme d'évaluation des technologies de la santé (Health Technology Assessment - HTA), organisé par le Centre africain de contrôle et de prévention des maladies (Africa CDC).

À cette occasion, le ministre a souligné que les défis sanitaires auxquels le continent africain est confronté nécessitent davantage de coordination, de solidarité et de convergence des efforts. Il a insisté sur l'importance d'investir dans la

connaissance, l'innovation et la prise de décision fondée sur des données scientifiques afin de bâtir des systèmes de santé plus performants, plus résilients et mieux adaptés aux besoins des populations.

Il a indiqué que cette rencontre régionale constitue une opportunité pour renforcer l'échange d'expériences et de connaissances entre les pays africains dans le domaine de la santé publique, consolider les capacités nationales et régionales et développer les compétences spécialisées dans l'évaluation des technologies de la santé.

Mohamed-Seddik Aït Messaoudène a également rappelé les orientations du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, en faveur du renforcement des initiatives visant à consolider les systèmes de santé africains, à améliorer la capacité du continent à relever les défis sanitaires et à promouvoir une coopération africaine durable dans le domaine de la santé publique.

De son côté, le directeur général du Centre africain de contrôle et de prévention des maladies (Africa CDC), Jean Kaseya, a salué les politiques mises en œuvre par l'Algérie, estimant qu'elles ont

permis au pays de renforcer sa sécurité sanitaire. Il a relevé que l'Algérie figure parmi les rares pays africains ayant développé une industrie pharmaceutique capable de couvrir les besoins de sa population.

Le responsable a également plaidé pour une valorisation de l'expérience algérienne au profit des autres pays africains afin d'accompagner le développement de leurs systèmes de santé. Il a, en outre, insisté sur la nécessité de renforcer la formation des cadres de santé pour répondre aux réalités sanitaires du continent et aux besoins de ses populations.

ALLOCATION SPÉCIALE DE SCOLARITÉ

Les recours ouverts jusqu'au 22 juillet



Le ministère de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la femme a annoncé la poursuite, jusqu'au 22 juillet, de l'examen des recours et des doléances introduits dans le cadre de l'allocation spéciale de scolarité.

Le département ministériel a précisé que les citoyens remplissant les conditions d'éligibilité ont bénéficié du versement de cette allocation sur leurs comptes courants postaux le 30 juin dernier, dans l'ensemble des wilayas du pays.

En application des instructions de la ministre de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la femme,

Soraya Mouloudji, les services concernés poursuivront l'étude des recours jusqu'au 22 juillet afin de permettre le traitement des dossiers en attente.

Le ministère a indiqué que les bénéficiaires dont les recours seront acceptés percevront l'allocation spéciale de scolarité dès l'achèvement des procédures réglementaires requises.

Cette opération sera assurée par les services de l'Agence de développement social (ADS), qui procéderont au versement des allocations au fur et à mesure de la validation des recours, conformément à la réglementation en vigueur.

EXPORTATIONS HORS HYDROCARBURES

La dynamique se confirme

Nouveaux marchés, contrats prometteurs et partenariats stratégiques : les exportateurs algériens confirment la dynamique de conquête engagée à l'international.

Le ministre du Commerce extérieur et de la Promotion des exportations, Kamel Rezig, a présidé, hier, une réunion d'évaluation consacrée aux exportateurs algériens ayant participé aux différents salons et manifestations économiques organisés à l'étranger au cours du second semestre de l'année en cours. Cette rencontre, tenue sous l'égide du ministère, avait pour objectif de dresser le bilan de la participation nationale à ces rendez-vous économiques internationaux et d'en mesurer les retombées sur la dynamique des exportations hors hydrocarbures.

DES RÉSULTATS ENCOURAGEANTS

À cette occasion, Kamel Rezig a salué les performances réalisées par les entreprises algériennes lors de leur participation à ces manifestations économiques, mettant en avant leur rôle dans la promotion du produit national et dans le renforcement de sa visibilité sur les marchés internationaux.

Selon le ministre, les participations enregistrées durant cette période ont permis d'ouvrir de nouvelles perspectives commerciales pour les opérateurs nationaux. Elles se sont notamment traduites par l'accès à de nouveaux marchés, la conclusion de contrats d'exportation ainsi que l'établissement de partenariats commerciaux prometteurs avec des partenaires étrangers. Ces résultats, a-t-il souligné, témoignent de la montée en compétitivité des produits algériens et de la capacité des entreprises nationales à répondre aux exigences des marchés internationaux, aussi bien en matière de qualité que de respect



des normes commerciales.

DIVERSIFICATION DES EXPORTATIONS

Le ministre a estimé que les performances enregistrées reflètent également l'efficacité de l'approche adoptée par son département pour accompagner les exportateurs et renforcer leur présence à l'international. Cette stratégie repose sur un soutien continu aux entreprises, à travers leur participation aux salons spécialisés et aux grandes manifestations économiques organisés dans différents pays.

Kamel Rezig a rappelé que cette démarche s'inscrit dans le cadre des orientations du président de la République visant à accélérer la diversification des exportations hors hydrocarbures, à améliorer

la compétitivité de l'économie nationale et à accroître durablement la présence des produits algériens sur les marchés extérieurs.

Pour le ministre, les salons internationaux constituent des plateformes privilégiées pour promouvoir le savoir-faire national, développer les échanges commerciaux et créer des opportunités d'affaires au profit des opérateurs économiques algériens.

S'AFFIRMER À L'INTERNATIONAL

Invitant les exportateurs à maintenir cette dynamique, Kamel Rezig les a exhortés à exploiter pleinement les opportunités qu'offrent les manifestations économiques internationales afin d'élargir leurs débouchés commerciaux et de diversifier les des-

tinations des exportations algériennes.

Il a insisté sur la nécessité de renforcer davantage la présence des entreprises nationales dans les grands rendez-vous économiques internationaux, considérés comme un levier essentiel pour accroître les exportations et améliorer le positionnement du produit algérien sur les marchés mondiaux. Le ministre a également souligné l'importance d'une coopération étroite entre les pouvoirs publics et les opérateurs économiques afin de lever les contraintes susceptibles de freiner les opérations d'exportation et de favoriser une meilleure insertion des entreprises algériennes dans les chaînes de valeur internationales.

ENGAGEMENT

À l'issue de cette réunion d'évaluation, Kamel Rezig a réaffirmé l'engagement du ministère du Commerce extérieur et de la Promotion des exportations à poursuivre son accompagnement des exportateurs nationaux.

Il a assuré que son département continuera à être à l'écoute des préoccupations des opérateurs, tout en mettant en place les mesures d'accompagnement, les facilitations administratives et les dispositifs de soutien nécessaires pour consolider leur présence sur les marchés extérieurs.

Cette démarche, a-t-il conclu, s'inscrit dans la stratégie nationale visant à promouvoir les exportations hors hydrocarbures, à diversifier les sources de revenus du pays et à renforcer la contribution des entreprises algériennes au développement économique national.

R. N.

COOPÉRATION ALGÉRO-CHINOISE

Cap sur de nouveaux échanges commerciaux

Le ministre du Commerce extérieur et de la Promotion des exportations, Kamel Rezig, a reçu, hier, à Alger, une délégation officielle de la province du Hunan (République populaire de Chine), conduite par la vice-gouverneure Zhang Min, afin d'examiner les perspectives de renforcement de la coopération économique et commerciale entre les deux pays.

La rencontre, tenue au siège du ministère, a permis aux deux délégations de faire le point sur l'état des relations économiques et commerciales entre l'Algérie et la Chine, avec un intérêt particulier porté aux opportunités de coopération avec la province du Hunan. Les discussions ont porté sur les mécanismes susceptibles de stimuler les échanges commerciaux et de favoriser l'établissement de partenariats entre les opérateurs économiques algériens et chinois. Les deux parties ont mis en avant la nécessité de créer un cadre propice au développement de collaborations durables, contribuant à la diversification et au renforcement des échanges bilatéraux. Les responsables ont également insisté sur l'importance de multiplier les contacts entre les milieux d'affaires algériens et ceux de la province du Hunan, en vue d'identifier de nouvelles opportunités d'investissement et de coopération dans les secteurs d'intérêt commun. Les échanges ont enfin souligné la volonté des deux parties de consolider les relations économiques algéro-chinoises à travers des partenariats mutuellement bénéfiques et une coopération économique plus étroite.

TRANSITION VERTE

L'Algérie mise sur les communes

Le ministère de l'Environnement et de la Qualité de la vie a dévoilé, hier, à Alger, les résultats de la première édition du concours national de la Meilleure commune engagée pour la protection de l'environnement, organisé sous le slogan «La protection de l'environnement est une responsabilité sociétale».

CINQ MUNICIPALITÉS RÉCOMPENSÉES

À l'issue des travaux de la commission nationale chargée de l'évaluation des candidatures, les communes de Mostaganem, Annaba, Mascara, Béni-Abbès et Tighalmet (wilaya de Sidi Bel-Abbès) ont été désignées lauréates de cette première édition. Leur distinction récompense les efforts déployés en matière de préservation de l'environnement, d'amélioration du cadre de vie, de gestion écologique et de promotion du développement durable. La commission a également attribué cinq prix d'encouragement. Les communes d'El Atteuf (Ghardaïa) et d'Illoula Oumalou (Tizi Ouzou) ont été distinguées pour leurs actions favorisant la participation citoyenne à la protection de l'environnement. Les communes de Mezghenna (Médéa) et de Boucaïd (Tissemsilt) ont



été récompensées pour leurs initiatives en faveur de la préservation du couvert végétal et forestier, tandis que la commune d'In Salah a été saluée pour son engagement dans l'intégration des femmes aux actions environnementales et la valorisation des ressources locales.

Dans son allocution, Kaouter Krikou a indiqué que ce concours a été conçu comme un espace de compétition constructive destiné à encourager les initiatives locales en faveur de l'environnement. Selon elle, cette démarche couvre plusieurs axes, notamment la préservation du cadre de vie, les initiatives écologiques, la sensibilisation environnementale, la promotion de l'économie circulaire, le soutien au rôle de la femme rurale et la valorisation des ressources naturelles dans une perspective de diversification du déve-

loppement local.

La ministre a souligné que cette compétition repose sur une approche intersectorielle favorisant une dynamique locale durable et traduisant concrètement le principe selon lequel la protection de l'environnement constitue une responsabilité partagée entre les institutions, les collectivités et les citoyens.

LE CITOYEN AU CŒUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

La ministre de l'Environnement et de la Qualité de la vie, Kaouter Krikou, a indiqué que cette initiative s'inscrit dans les orientations du président de la République visant à faire de la protection de l'environnement une priorité nationale au service du développement durable et de l'amélioration du cadre de vie. Elle a souligné que la réus-

site de cette première édition repose sur l'implication des citoyens, des jeunes, de la société civile et des acteurs locaux, tout en insistant sur la nécessité de promouvoir les bonnes pratiques et les initiatives innovantes au niveau communal. Les communes ont été évaluées selon plusieurs critères, notamment la préservation de l'environnement, la gestion des espaces verts, la valorisation du patrimoine environnemental, l'implication de la femme rurale dans l'économie circulaire et la mobilisation citoyenne en faveur de la protection de l'environnement.

UN RENDEZ-VOUS ANNUEL À PARTIR DU 5 JUIN

Au terme de la cérémonie, la ministre de l'Environnement et de la Qualité de la vie a annoncé que ce concours sera désormais organisé chaque année à l'occasion de la Journée mondiale de l'environnement, célébrée le 5 juin. Elle a estimé que cette initiative contribuera à ancrer durablement la responsabilité sociétale dans les politiques locales, tout en stimulant l'émulation entre les collectivités territoriales au service d'un développement durable et d'un cadre de vie de meilleure qualité.

INDUSTRIE AUTOMOBILE

L'Algérie dope la croissance de Stellantis

Portées par la forte demande pour la Fiat Doblo produite localement, les ventes du groupe ont progressé de 8 000 véhicules au deuxième trimestre 2026, contribuant à soutenir ses performances dans la région Moyen-Orient et Afrique malgré un contexte marqué par un léger recul global.

Le marché algérien a contribué à soutenir les performances du groupe Stellantis dans la région Moyen-Orient et Afrique au deuxième trimestre 2026, avec une hausse des livraisons d'environ 8 000 véhicules. Cette progression a été principalement portée par la croissance continue des ventes de la Fiat Doblo, selon l'agence de presse italienne spécialisée Nova News.

D'après cette source, Stellantis a enregistré, au cours des trois mois clos le 30 juin 2026, des livraisons mondiales estimées à 1,6 million de véhicules, soit une augmentation de 10 % par rapport à la même période de l'année précédente. Cette croissance a été largement soutenue par les performances des marchés nord-américains et des principaux marchés européens.

Dans la région Moyen-Orient et Afrique, le groupe a toutefois enregistré un léger recul de ses livraisons au deuxième trimestre 2026, avec une baisse de 4 000 unités, soit -3 % sur un an. L'Algérie a néanmoins fait exception en affichant une progression d'environ 8 000 véhicules, tandis que le Maroc a également enregistré une hausse plus modérée grâce à l'augmentation du volume des ventes.

Selon Nova News, cette évolution positive en Algérie s'explique principalement par la demande soutenue pour la Fiat Doblo, qui continue de renforcer la présence de la marque italienne sur le marché national.

À l'inverse, Stellantis a enregistré un recul dans certains marchés de la région. En Turquie, les livraisons ont diminué d'environ 8 000 unités en raison de conditions de marché défavorables, tandis que les expéditions vers les pays du Conseil de



coopération du Golfe ont chuté de près de 50 %. À l'échelle mondiale, Stellantis a affiché une forte progression en Amérique du Nord, avec une hausse des livraisons de près de 122 000 véhicules au deuxième trimestre, soit +38 % sur un an. En Europe élargie, les livraisons ont progressé d'environ 39 000 unités (+5 %), soutenues par l'augmentation des volumes de ventes et par la demande croissante pour les véhicules entièrement électriques.

Le groupe souligne également que les nouveaux modèles reposant sur la plateforme Smart Car ont fortement contribué à la croissance des ventes en Europe. Les

Citroën C3 et C3 Aircross, l'Opel/Vauxhall Frontera ainsi que la Fiat Grande Panda ont représenté environ 41 000 unités supplémentaires, en hausse de 51 % par rapport à l'année précédente.

La nouvelle Jeep Compass a également participé aux bons résultats du groupe dans le segment des SUV compacts, avec environ 8 000 unités supplémentaires. Cette progression a toutefois été partiellement compensée par une baisse d'environ 28 000 unités des livraisons de certains modèles de génération précédente, notamment la Jeep Avenger, la Fiat 600, l'Opel Mokka et la Peugeot 2008.

De son côté, la marque Leapmotor a enregistré une forte progression de ses livraisons, avec environ 25 000 véhicules supplémentaires, portant son volume total à 33 000 unités, grâce notamment à la demande élevée pour les modèles T03 et B10.

En Amérique du Sud, les livraisons de Stellantis ont reculé d'environ 7 000 unités (-3 %), principalement en raison de la baisse du marché argentin, qui a enregistré un recul d'environ 25 000 véhicules. Cette baisse a toutefois été partiellement compensée par la croissance du marché brésilien, en hausse d'environ 21 000 unités.

Enfin, la région Asie-Pacifique a maintenu un niveau de livraisons stable par rapport à l'année précédente, avec environ 16 000 véhicules livrés au deuxième trimestre 2026, selon Nova News.

Les Malaisiens séduits

L'Algérie renforce son attractivité dans l'industrie automobile en ouvrant des discussions avec des groupes malaisiens, dont DRB-HICOM, PROTON et MODENAS. Les échanges ont porté sur la possibilité de lancer des projets d'assemblage de véhicules, avec des partenariats locaux, en profitant des avantages offerts aux investisseurs étrangers et de la position stratégique de l'Algérie. Cette démarche s'inscrit dans la stratégie de relance de l'industrie automobile nationale et de développement du transfert de savoir-faire.

DU MÉTHANE AU CARBONE

Sonatrach accélère sa révolution bas carbone

Le ministre d'État, ministre des Hydrocarbures, Mohamed Arkab, a reçu, hier, le directeur général de la société norvégienne ICA Finance, Matthew Harwood, pour examiner les perspectives de renforcement de la coopération entre Sonatrach et cette entreprise, notamment dans les domaines liés à la transition énergétique et à la réduction des émissions de carbone.

La rencontre, qui s'est déroulée en présence de cadres du ministère des Hydrocarbures, a porté sur plusieurs axes de collaboration, notamment la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la maîtrise des rejets de méthane, les projets de décarbonation ainsi que les technologies de captage et de stockage du carbone (CSC).

À cette occasion, les deux parties ont évoqué les opportunités de valorisation de l'expertise norvégienne dans le développement de solutions technologiques à faibles émissions, en vue d'accompagner les efforts engagés par l'Algérie dans le cadre de sa transition énergétique et de sa stratégie de développement durable.

Mohamed Arkab a souligné l'importance de renforcer les



relations de coopération entre l'Algérie et le Royaume de Norvège dans le secteur des hydrocarbures, en particulier à travers des partenariats entre les entreprises des deux pays. Il a également exprimé son appui au développement de projets communs entre Sonatrach et ICA Finance dans les domaines présentant un intérêt partagé.

Le ministre d'État a rappelé que l'Algérie et la Norvège partagent une approche commune concernant la réduction des émissions de méthane, tout en plaidant pour que les réglementations et mécanismes

internationaux en la matière reposent sur des données scientifiques et objectives, prenant en considération les réalités des pays producteurs d'énergie. Selon lui, les efforts environnementaux doivent être conciliés avec les impératifs de sécurité énergétique, de stabilité des marchés et de garantie des approvisionnements. Lors de cette réunion, Mohamed Arkab a présenté les principaux axes de la stratégie nationale visant à réduire l'empreinte carbone du secteur des hydrocarbures. Celle-ci prévoit notamment le renforcement

des programmes de réduction des émissions de méthane, la poursuite des efforts visant à ramener le torchage du gaz à moins de 1 % à l'horizon 2030, ainsi que le développement de projets de captage et de stockage du carbone.

Cette stratégie comprend également des programmes de reboisement, dont le projet de Sonatrach portant sur la plantation de 420 millions de plants, ainsi que la promotion des technologies innovantes et des principes de l'économie circulaire.

De son côté, Matthew Harwood a exprimé l'intérêt d'ICA Finance à approfondir sa coopération avec l'Algérie. Il a salué les potentialités du secteur algérien des hydrocarbures ainsi que les initiatives engagées par Sonatrach en matière de réduction des émissions carbonées.

Le responsable d'ICA Finance a, par ailleurs, affirmé la disponibilité de son entreprise à accompagner ces efforts à travers des solutions de financement innovantes, l'apport de technologies adaptées et le partage d'expertise dans les domaines liés à la transition énergétique.

RÉCEPTION

DE 100 CAMIONS-CITERNES

Naftal renforce sa flotte logistique

Naftal a réceptionné à Alger un premier lot de 100 ensembles de tracteurs routiers complets (camions Mercedes-Benz Actros et semi-remorques citernes), dans le cadre d'un programme global de 400 unités réalisé avec l'Établissement de développement de l'industrie automobile relevant du ministère de la Défense nationale.

Cette première tranche comprend 100 camions tracteurs Mercedes-Benz Actros et 100 semi-remorques-citernes, destinés à renforcer l'approvisionnement, notamment dans les régions du Sud et du Grand Sud. Les 300 unités restantes seront livrées en août prochain.

L'opération prévoit également la création de 400 emplois pour conducteurs et s'inscrit dans la stratégie de Naftal visant à moderniser sa flotte et à améliorer ses capacités de distribution à travers le pays.

COOPÉRATION ÉCONOMIQUE

L'ACBED en mission au Royaume-Uni

Une délégation de l'ACBED, conduite par M. Mohamed Lotfi Touimer, effectue une mission économique au Royaume-Uni pour identifier des opportunités d'investissement et renforcer les partenariats entre les opérateurs économiques algériens et britanniques. Cette visite prépare également un prochain événement d'affaires visant à promouvoir la coopération entre les deux pays.

AFFAIRE KAMIRA NAÏT SID

Le pourvoi du procureur accepté

Nouveau rebondissement dans l'affaire de la militante des droits de l'homme et présidente du Congrès mondial amazigh (CMA), Kamira Naït Sid. Les magistrats de la chambre criminelle de la Cour suprême ont accepté le pourvoi en cassation introduit par le procureur général près le tribunal criminel d'Alger de deuxième instance contre le verdict rendu le 26 décembre dernier.

Par Redouane Hannachi

Le représentant du ministère public avait saisi la plus haute juridiction du pays au lendemain du prononcé du jugement, contestant la décision rendue par le tribunal criminel. Selon nos informations, les magistrats de la Cour suprême ont estimé que les moyens soulevés dans le mémoire du procureur étaient fondés sur des vices de forme justifiant l'acceptation du pourvoi. Lors de son procès en appel devant le tribunal criminel d'Alger de deuxième instance, Kamira

Naït Sid avait été condamnée à deux années de prison ferme assorties d'une amende de 100 000 dinars. Le tribunal l'avait, en revanche, acquittée de sept des neuf chefs d'inculpation retenus à son encontre par la chambre d'accusation de la cour d'Alger, notamment ceux liés à l'atteinte à l'intégrité du territoire national et à l'appartenance à une organisation terroriste, en l'occurrence le Mouvement pour l'autodétermination de la Kabylie (MAK).

PUBLICATION DE FAUSSES INFORMATIONS

Les juges l'avaient toutefois reconnue coupable de publication de fausses informations via les réseaux sociaux ainsi que de participation à des manifestations organisées par le MAK, notamment à l'étranger.

À la barre, l'accusée avait rejeté toute affiliation avec cette organisation. «Je ne serai jamais d'accord avec Ferhat Mehenni concernant son acharnement contre l'Algérie. Je ne partage pas ses prises de position médiatiques portant atteinte à l'Algérie, à ses symboles et à son armée. J'aime mon pays et je ne peux pas me passer de l'air que j'y respire. Je suis une vraie nationaliste», avait-elle déclaré. Au cours des débats, le procureur général avait requis cinq ans de prison ferme, estimant que les éléments matériels et juridiques relatifs à l'accusation d'apparte-



nance au MAK étaient suffisamment établis.

LA DÉFENSE DEMANDE L'ACQUITTEMENT

La défense, pour sa part, avait sollicité l'acquittement. Les avocats avaient fait valoir que leur cliente avait déjà été poursuivie et condamnée pour les mêmes faits par le même tribunal, autrement composé, en 2023. Ils avaient rappelé que la procédure avait été rouverte après que la chambre criminelle de la Cour suprême eut accueilli les pourvois en cassation introduits par les cinq autres

coaccusés, dont Kamira Naït Sid, lesquels avaient entre-temps purgé leurs peines. Pour rappel, Kamira Naït Sid avait été condamnée une première fois à cinq ans de prison ferme par le tribunal criminel de première instance de Dar El Beïda. Rejugée après cassation, elle avait ensuite écopé de trois ans de prison ferme, avant de voir sa peine ramenée à deux ans par le tribunal criminel d'Alger de deuxième instance. Arrêtée le 24 août 2021 à son domicile de Draâ Ben Khedda, dans la wilaya de Tizi Ouzou, elle avait été présentée, le 1er septembre 2021, au

procureur de la République puis au juge d'instruction du tribunal de Sidi M'hamed, qui avait ordonné son placement en détention provisoire à l'établissement pénitentiaire de Koléa. Les demandes de mise en liberté provisoire introduites par sa défense avaient été rejetées par la chambre d'accusation. Après avoir purgé sa peine, Kamira Naït Sid a quitté la prison de Koléa le 1er septembre 2024, où elle avait été accueillie par de nombreux proches et sympathisants, parmi lesquels sa mère, venue de Draâ Ben Khedda.

R. H.

ATTEINTE AUX SYMBOLES DE L'ÉTAT

Le procès de l'avocate Latifa Dib fixé au 11 août

La 10e chambre pénale de la cour d'Alger examinera, le 11 août prochain, l'appel interjeté par les avocats de l'avocate Latifa Dib, condamnée en première instance à quatre ans de prison ferme et à une amende de 200 000 dinars pour atteinte aux symboles de l'État. Le recours a été introduit à la suite du jugement rendu par le tribunal correctionnel de Sidi M'hamed, dont la présidente a retenu la culpabilité de la prévenue pour des publications diffusées sur les réseaux sociaux. Lors de son réquisitoire, le procureur de la République avait requis une peine de cinq ans de prison ferme assortie d'une amende de 500 000

dinars, estimant que les messages publiés sur Facebook comportaient des propos diffamatoires visant le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, ainsi que le chef d'état-major de l'Armée nationale populaire, le général d'armée Saïd Chengriha. Au cours de son audition, Latifa Dib a reconnu être l'auteur des publications incriminées, tout en contestant toute intention de porter atteinte aux institutions de l'État ou à leurs symboles. «Je resterai à jamais fidèle aux côtés des deux symboles de l'Algérie. Je continuerai à les soutenir. Ils mènent un combat pour préserver l'intérêt de l'Algérie. Je suis la fille d'un moudjahid

et la petite-fille d'un chahid qui a sacrifié sa vie au service de la patrie», a-t-elle déclaré devant le tribunal.

LA PRÉVENUE SOLLICITE LA RELAXE

Elle a également affirmé que ses publications avaient un tout autre objectif. «À travers ces messages, je voulais simplement attirer l'attention du président Tebboune et du premier responsable de l'Armée nationale populaire sur les pressions que je subissais ainsi que sur les menaces de mort proférées à mon encontre par des ennemis», a-t-elle soutenu. La prévenue a

sollicité sa relaxe, estimant que les faits qui lui sont reprochés ne caractérisent pas l'infraction retenue contre elle. De leur côté, ses avocats demandent à la cour d'Alger d'infirmier le jugement de première instance et de réexaminer le dossier, faisant notamment valoir la situation familiale de leur cliente, mère de jeunes enfants. Il est à rappeler que la demande de mise en liberté provisoire présentée au cours de l'instruction a été rejetée par le magistrat instructeur. Latifa Dib demeure incarcérée à l'établissement pénitentiaire de Koléa dans l'attente de son procès en appel.

R. H.

HOMICIDE INVOLONTAIRE

La peine contre Mohcine Belabbas Confirmée

Les magistrats de la chambre pénale de la cour d'appel d'Alger ont confirmé le jugement rendu en première instance à l'encontre de Mohcine Belabbas, ancien président du Rassemblement pour la culture et la démocratie (RCD), poursuivi notamment pour homicide involontaire. L'ancien responsable politique, assisté de son avocate, Me Fetta Sadat, avait interjeté appel du verdict prononcé le 24 mars 2024 par le tribunal correctionnel d'Hussein Dey, qui l'avait condamné à six mois de prison ferme assortis d'une amende de 100 000 dinars. Le tribunal avait également condamné le prévenu à verser 50 000 dinars

de dommages et intérêts à la partie civile en réparation du préjudice subi. Selon l'arrêt de renvoi établi par le juge d'instruction près le tribunal d'Hussein Dey, puis confirmé par la chambre d'accusation de la cour d'Alger, Mohcine Belabbas était poursuivi pour plusieurs infractions, notamment l'obtention indue de documents administratifs, en l'occurrence un permis de construire, l'hébergement d'un ressortissant étranger sans autorisation, l'emploi d'un travailleur étranger sans autorisation, ainsi que l'homicide involontaire. Cette dernière accusation a été retenue après la découverte, le 19 février 2022, du

corps sans vie d'un ouvrier sur le chantier de sa villa en construction. Dans le cadre de l'information judiciaire, le juge d'instruction avait placé Mohcine Belabbas sous contrôle judiciaire à compter du 10 janvier 2022, une mesure qui demeure en vigueur. Les différentes demandes de mainlevée introduites par la défense ont été rejetées, le magistrat instructeur estimant que les garanties présentées par le prévenu étaient insuffisantes. Tout au long de l'enquête préliminaire et de l'instruction judiciaire, Mohcine Belabbas a contesté l'ensemble des faits qui lui sont reprochés.

R. H.



RÉUNION DU GROUPE CONSULTATIF INTERNATIONAL DE RECHERCHE ET DE SAUVETAGE

La Protection civile y a pris part

La Direction générale de la Protection civile a pris part aux travaux de la réunion mondiale du Groupe consultatif international de recherche et de sauvetage (INSARAG), organisée récemment au Brésil.

Cette manifestation est destinée à suivre les dernières évolutions en matière de systèmes et de technologies dédiés à la gestion des catastrophes ainsi qu'à la protection des vies humaines et des biens, indique un communiqué de cette institution publié dimanche. La Protection civile était représentée par le capitaine Abdelbasset Bennabi, qui a participé, du 4 au 10 juillet courant au Brésil, à la réunion mondiale de l'INSARAG, ainsi qu'à la réunion régionale des pays d'Europe, d'Afrique et du Moyen-Orient, et à la réunion des chefs des équipes de recherche et de sauvetage en milieu urbain, selon la même source. Cet important rendez-vous international a été marqué par l'examen et l'adoption d'une série de décisions et de nouveaux mécanismes visant à



renforcer le dispositif mondial d'intervention et de réponse aux catastrophes. Il s'agit notamment de la mise à jour des critères de classification des équipes interna-

tionales de recherche et de sauvetage afin d'améliorer leur efficacité opérationnelle, du lancement de la version actualisée du guide d'orientation et des directives

relatives aux opérations de secours et de sauvetage, ainsi que de l'adoption de la troisième génération du système numérique de gestion et de coordina-

tion des informations sur les catastrophes ICMS 3.0, destiné à accélérer le partage des données entre les équipes. Les participants ont procédé à l'adoption officielle des mécanismes régissant les équipes spécialisées dans les interventions en cas d'inondations, ainsi qu'à la mise à jour du Centre virtuel de coordination des opérations VOSOC 2.0, afin de renforcer la communication en temps réel entre les Etats et les organisations lors des situations d'urgence, selon la même source. Cette participation de la Protection civile algérienne à cette rencontre reflète «sa position de référence aux niveaux régional et international, ainsi que sa volonté constante de suivre les dernières avancées en matière de gestion des catastrophes et de protection des personnes et des biens», conclut le communiqué.

INCENDIE SUIVI D'UNE EXPLOSION À OUED TLELAT Relogement des deux familles sinistrées

Les deux familles touchées par l'incendie qui s'est déclaré au niveau de compteurs électriques, suivi d'une explosion dans la nuit de samedi à dimanche à Oued Tlelat, ont été relogées, dimanche soir à Oran, dans de nouveaux logements situés dans la même commune, a-t-on appris auprès

des services de la wilaya. Selon la même source, le wali d'Oran, Brahim Ouchène, a supervisé le relogement des deux familles sinistrées en moins de 24 heures après la survenue de l'incident. Deux logements décents leur ont été attribués dans le quartier des 2.000 logements publics locatifs

(LPL) à Oued Tlelat. Pour rappel, l'incendie s'est déclaré au niveau des compteurs électriques situés au rez-de-chaussée d'un immeuble d'habitation composé d'un rez-de-chaussée et de neuf étages, dans le quartier des 3.100 logements à Oued Tlelat. Il a été suivi d'une explosion au deuxiè-

me étage, provoquant l'effondrement des murs extérieurs de deux appartements de l'immeuble.

L'incident a fait 23 blessés, dont six agents de la Protection civile. Les victimes ont reçu les premiers soins sur place avant d'être évacuées vers les établis-

sements hospitaliers d'Oued Tlelat, l'hôpital 1er Novembre 1954 d'Es Senia, l'hôpital des grands brûlés, ainsi que le Centre hospitalo-universitaire (CHU) Docteur Benzerdjeb pour y recevoir les soins nécessaires. A noter que la plupart des blessés ont quitté les hôpitaux dimanche.

MÉTÉO

Des températures record jusqu'à demain

Une très forte chaleur va s'emparer d'une majeure partie du pays, alerte l'Office national de la météorologie (ONM). A Adrar, In Salah et Bordj Badji Mokhtar, il fera jusqu'à 49° jusqu'à demain. A Mascara, Aïn Defla, Chlef, Relizane, Aïn Defla, Tizi-Ouzou, M'sila et Guelma, il fera entre 44 et 45°. Les températures devraient grimper demain jusqu'à 46°. Il fera également très chaud, avec des températures pouvant atteindre 45°, sur les wilayas de Sidi Bel Abbès, Saïda, Tiaret, Tissemsilt, Saïda, Médéa, Djelfa, Bouira, Bordj Bou Arreridj, Sétif, Mila, Constantine, Souk-Ahras, Batna, Oum El Bouaghi, Khenchela et Tébessa. Enfin, ce ne sera guère mieux à Bejaïa, Jijel, Skikda, Annaba et El Tarf où les températures vont osciller entre 40 et 42°, voire entre 44 et 46° localement. Sonelgaz enregistre un nouveau pic historique Le ministère de l'Énergie et des Énergies renouvelables a annoncé, dans un communiqué, que le groupe Sonelgaz a enregistré dimanche, un nouveau record du niveau de la demande en énergie électrique, en raison de la forte vague de chaleur qui touche de nombreuses wilayas du pays. Le communiqué du ministère précise que Sonelgaz, par l'intermédiaire de sa filiale Sonelgaz-Transport de l'électricité et gestionnaire du système, a enregistré un pic de consommation de 21.176 mégawatts à 15h00. Le communiqué indique également que le plus haut pic de demande d'électricité enregistré en 2025 était de 20.628 mégawatts, ce qui reflète l'augmentation continue de la demande en énergie électrique, notamment pendant les périodes de forte chaleur.

TRAGÉDIE À TIN ZAOUATINE

Les pluies font 5 morts et un blessé

Les services de la Protection civile ont annoncé, dans la soirée de dimanche, que les récentes pluies ayant touché la commune de Tin Zaouatine ont causé la mort de cinq personnes, âgées de 8 à 22 ans, des deux sexes. Selon un communiqué des mêmes services, l'incident a également fait une femme de 40 ans blessée à la suite de l'effondrement partiel d'un mur. La Protection civile a précisé qu'elle a procédé au pompage des eaux à l'intérieur de 15 habitations, ainsi qu'à

l'évacuation des eaux en plusieurs points des rues de la ville. Un effondrement partiel du mur extérieur d'une entreprise Naf-tal a également été enregistré. Elle a ajouté que tous les moyens humains et matériels de l'unité de Tin Zaouatine ont été mobilisés pour faire face à la situation, avec le renfort d'un camion de transport, de pompes, de tuyaux d'aspiration et de refoulement, ainsi que de deux agents et de deux sous-officiers de l'unité principale. L'opération est toujours en

cours. Dans le cadre du suivi de la situation engendrée par les perturbations météorologiques et les inondations, le wali de la wilaya d'In Guezzam a présidé, ce dimanche, une série de réunions de coordination au siège de la wilaya. Une cellule de crise et de veille de la wilaya a été mise en place afin de suivre l'évolution de la situation sur le terrain, coordonner les interventions des différents secteurs et évaluer l'ampleur des dégâts. Le wali a également donné des instructions pour

élever le niveau de vigilance, prendre en charge les sinistrés, mobiliser toutes les ressources humaines et matérielles, assurer la continuité des services publics et mettre en œuvre les mesures préventives et anticipatives nécessaires afin de faire face à la poursuite des perturbations météorologiques. Il a confirmé que la cellule de crise restera en session permanente, avec une coordination et un suivi sur le terrain 24 heures sur 24 jusqu'au retour complet à la normale.

ALLOCATIONS DE RETRAITE COMPLÉMENTAIRE ET DE VIEILLESSE À L'ONDA

Versement avec effet rétroactif

L'Office national des droits d'auteur et des droits voisins (ONDA) a annoncé, dimanche, le versement au cours de cette semaine avec effet rétroactif, des allocations de retraite complémentaire et de vieillesse du premier trimestre de l'année 2026, découlant de la revalorisation du Salaire national minimum garanti (SNMG), a indiqué un communiqué de l'ONDA. Par ailleurs, les allocations de retraite complémentaire et de vieillesse du deuxième trimestre 2026, calculées sur la base de la nouvelle augmentation en vigueur, ont également été versées, selon la même source. Cette opération a concerné «740 bénéficiaires» de l'allocation de retraite complémentaire et «120 bénéficiaires» de l'allocation de vieillesse. L'allocation de retraite complémentaire est perçue par les adhérents ayant cotisé au Fonds social de l'ONDA depuis 15 ans accomplis à la date d'admission au bénéfice de la retraite et ayant atteint l'âge légal de la retraite (60 ans). Concernant l'allocation de vieillesse, l'octroi de cette pension est soumis à des conditions liées notamment à l'affiliation et à l'âge légal de la retraite (60 ans). De plus, le bénéficiaire doit avoir un revenu mensuel inférieur à 80 % du SNMG, sans condition d'effectuer la période de service.

cières» de l'allocation de retraite complémentaire et «120 bénéficiaires» de l'allocation de vieillesse. L'allocation de retraite complémentaire est perçue par les adhérents ayant cotisé au Fonds social de l'ONDA depuis 15 ans accomplis à la date d'admission au bénéfice de la retraite et ayant atteint l'âge légal de la retraite (60 ans). Concernant l'allocation de vieillesse, l'octroi de cette pension est soumis à des conditions liées notamment à l'affiliation et à l'âge légal de la retraite (60 ans). De plus, le bénéficiaire doit avoir un revenu mensuel inférieur à 80 % du SNMG, sans condition d'effectuer la période de service.



MOYEN-ORIENT

Nouvelle escalade militaire

Le retour des affrontements entre Washington et Téhéran alimente les craintes d'un embrasement régional, sur fond de tensions persistantes autour du détroit d'Ormuz.

Les États-Unis ont mené, dans la nuit de dimanche lundi, une nouvelle série de frappes aériennes contre des positions militaires iraniennes, provoquant une riposte de Téhéran qui a visé des installations américaines dans plusieurs pays du Golfe. Il s'agit des affrontements les plus intenses entre les deux pays depuis l'annonce du cessez-le-feu du 8 avril. Selon le Commandement central américain (Centcom), les frappes ont ciblé des systèmes de défense aérienne, des radars côtiers, des capacités balistiques, des drones et des embarcations rapides iraniennes. Washington affirme que ces opérations visent à réduire la capacité de l'Iran à menacer les navires commerciaux et les bâtiments civils transitant par le détroit d'Ormuz. Les autorités américaines précisent que ces frappes ont été ordonnées par le président Donald Trump.

Les médias officiels iraniens rapportent que plusieurs régions de l'ouest et du sud-ouest du pays ont été touchées, notamment Bandar Abbas, l'île de Qeshm, l'île de Farour ainsi que la province du Khouzistan. À Mahshahr, une frappe a fait au moins un mort et quatre blessés, tandis qu'une autre attaque sur l'île de Farour a causé un mort et deux blessés.

En réaction, les Gardiens de la Révolution ont revendiqué des frappes contre des installations américaines situées à Oman, au Bahreïn, en Jordanie et au Koweït. L'armée jordanienne a indiqué avoir intercepté quatre missiles tirés depuis l'Iran, sans



faire de victimes ni enregistrer de dégâts. Le Bahreïn a activé ses sirènes d'alerte, alors que le Koweït a annoncé avoir neutralisé plusieurs cibles aériennes hostiles dans son espace aérien.

Cette nouvelle flambée de violence intervient après des incidents survenus dans le détroit d'Ormuz, où Washington accuse l'Iran d'avoir attaqué le porte-conteneurs «GFS Galaxy» battant pavillon chypriote. Les autorités omanaises ont annoncé avoir secouru 23 membres d'équipage,

tandis qu'une personne reste portée disparue.

Le détroit d'Ormuz demeure au centre des tensions. L'Iran a annoncé la fermeture du passage aux pétroliers jusqu'à nouvel ordre, une décision qui a immédiatement provoqué une forte hausse des prix du pétrole. Le Brent de la mer du Nord a progressé de plus de 4 %, atteignant 79,13 dollars le baril.

Téhéran affirme que la situation dans le détroit ne reviendra pas à celle d'avant-

guerre et envisage d'imposer des redevances aux navires empruntant cette voie maritime stratégique. Les autorités américaines soutiennent, de leur côté, que le détroit reste ouvert et que la liberté de navigation y est assurée.

LE PROTOCOLE D'ENTENTE REMIS EN CAUSE

Sur le plan diplomatique, le ministère iranien des Affaires étrangères accuse Washington d'avoir violé le protocole d'entente signé le 17 juin sous médiation du Qatar et du Pakistan. Ce document prévoyait notamment la fin des hostilités, la réouverture du détroit d'Ormuz, l'allègement des sanctions et l'ouverture de négociations en vue d'un accord global.

Le porte-parole de la diplomatie iranienne, Esmail Baghaï, a déclaré que son pays ne respecterait plus les engagements du protocole tant que les États-Unis n'appliqueraient pas leurs propres obligations.

Face à cette nouvelle escalade, le secrétaire général des Nations unies, António Guterres, a appelé les deux parties à faire preuve de retenue et à reprendre rapidement les négociations. Le ministre français des Affaires étrangères, Jean-Noël Barrot, a pour sa part réaffirmé que les sanctions européennes contre l'Iran resteront en vigueur tant que Téhéran ne renoncera pas à son programme nucléaire, à ses missiles balistiques et à ses activités jugées déstabilisatrices pour la région.

R.I/agences

AIDE HUMANITAIRE À GHAZA

Le Hamas visé par des accusations de l'ONU

Un haut responsable des Nations unies a accusé, hier, le Hamas d'entraver les opérations de distribution de l'aide humanitaire dans la bande de Gaza et d'intimider les travailleurs humanitaires.

Dans un communiqué, Ramiz Alakbarov, vice-coordonateur spécial de l'ONU pour le processus de paix au Moyen-Orient, a condamné avec fermeté des pratiques qui, selon lui, mettent en péril les opérations de secours destinées aux populations civiles.

Le responsable onusien a affirmé que les agissements du mouvement palestinien exposaient les travailleurs humanitaires à des risques, perturbaient la distribution de l'aide alimentaire et compromettaient l'acheminement de l'assistance vitale dans un contex-

te de crise humanitaire persistante.

DES INCIDENTS SIGNALÉS À JABALIA

Selon les Nations unies, des hommes armés présumés liés au Hamas ont pris d'assaut, samedi, un centre de distribution de vivres dans le camp de Jabalia, au nord de la bande de Gaza. Ils auraient également pénétré dans un entrepôt du Programme alimentaire mondial (PAM) et agressé les chauffeurs de deux camions transportant de l'aide humanitaire. Pour Ramiz Alakbarov, ces incidents s'inscrivent dans une série d'actes d'intimidation, de violences et d'entraves visant les opérations humanitaires. Il a averti que ces pratiques compromettaient l'accès des civils à une aide indispensable alors que la

situation humanitaire continue de se dégrader.

Les autorités de Gaza administrées par le Hamas ont rejeté les accusations formulées par les Nations unies. Un responsable du ministère de l'Intérieur a affirmé que la police et les forces de sécurité poursuivaient leur mission de protection des convois humanitaires et des centres de distribution, tout en facilitant le travail des organisations internationales présentes dans l'enclave.

Le responsable a également assuré que le Hamas ne permettait aucune agression contre les personnels humanitaires.

UN Cessez-le-feu TOUJOURS FRAGILE

Le Hamas continue de contrôler certaines zones de la bande de

Gaza, malgré l'extension de la présence militaire sioniste à plus de 60 % du territoire. Les négociations visant à mettre en œuvre le plan américain de cessez-le-feu demeurent au point mort, tandis que la Commission nationale chargée de l'administration de Gaza reste basée au Caire, en attente de l'autorisation sioniste pour entrer dans le territoire.

L'accord de cessez-le-feu conclu en octobre dernier, après deux années de conflit, reste fragile.

L'entité sioniste exige le désarmement complet du Hamas avant toute transition politique, tandis que le mouvement palestinien refuse de renoncer à ses armes sans garanties sur la mise en place d'une autorité palestinienne appelée à administrer la bande de

Gaza.

Sur le terrain, les opérations militaires sionistes se poursuivent malgré le cessez-le-feu, entraînant de nouvelles pertes humaines et d'importants dégâts matériels.

Selon le ministère de la Santé à Gaza, au moins 1 098 Palestiniens ont été tués depuis l'entrée en vigueur du cessez-le-feu, le 10 octobre.

L'armée sioniste a, pour sa part, annoncé la mort de cinq soldats et d'un contractuel civil au cours de la même période.

Dans ce contexte, les Nations unies mettent en garde contre les conséquences des entraves aux opérations humanitaires, estimant que la protection des civils et l'acheminement de l'aide demeurent des priorités absolues.

MENACANT DE RIPOSTER À TOUTE VIOLATION DE SON ESPACE AÉRIEN

Le Yémen durcit le ton

Le ministre yéménite de la Défense, le général de corps d'armée Taher Al-Oqaili, a annoncé que les Forces armées répondront à toute violation de l'espace aérien du Yémen par l'Iran ou par le mouvement houthi. S'exprimant dans une déclaration télévisée au nom de l'armée, il a affirmé que le gouvernement avait épuisé toutes les voies politiques et diplomatiques avant d'adopter cette position. Selon lui, les autorités yéménites ont tenté de convaincre Téhéran et les Houthis de respecter la souveraineté du pays et de renoncer à toute activité suscep-

tible de compromettre la sécurité nationale. Elles ont également cherché à empêcher l'utilisation du territoire et de l'espace aérien yéménites dans le cadre des tensions militaires qui secouent la région.

Le ministre a averti que toute intrusion d'un appareil hostile dans l'espace aérien du Yémen entraînerait une réaction immédiate des Forces armées. Il a assuré que l'armée disposait des moyens nécessaires pour défendre l'intégrité territoriale du pays et qu'elle n'accepterait plus la poursuite de telles violations. Le communiqué impute à

l'Iran la responsabilité politique et juridique de toute atteinte à la souveraineté yéménite, estimant que son soutien aux Houthis contribue à déstabiliser le pays et menace la sécurité régionale. Les Forces armées, a-t-il ajouté, demeurent en état d'alerte et suivent en permanence l'évolution de la situation afin de faire face à toute menace. Cette déclaration intervient alors que les tensions entre les États-Unis et l'Iran continuent de s'intensifier, alimentées par une succession de frappes et de représailles dans plusieurs pays de la région. Ce climat ravive les

inquiétudes quant à une extension du conflit à de nouveaux fronts et à une utilisation accrue des espaces aériens régionaux dans les opérations militaires. Par cette mise en garde, les autorités yéménites affichent un durcissement de leur position. Après avoir privilégié les démarches diplomatiques, elles annoncent désormais leur intention de recourir à des mesures militaires pour protéger la souveraineté du pays, tout en tenant l'Iran pour responsable des conséquences d'éventuelles nouvelles violations de l'espace aérien yéménite.

MONDIAL 2026

France-Espagne : Choc royal pour une place en finale

Le vainqueur de cette rencontre affrontera en finale le gagnant de l'autre demi-finale entre l'Angleterre et l'Argentine.

L'affiche de la première demi-finale de la Coupe du monde 2026 opposera ce mardi, la France à l'Espagne au Dallas Stadium d'Arlington (21h00, heure française). Deux des grandes puissances du football mondial se retrouvent pour un duel qui promet un spectacle de très haut niveau.

Les Bleus de Didier Deschamps abordent ce rendez-vous avec une confiance maximale. Finalistes en 2022, les Français restent sur un parcours parfait avec six victoires en autant de rencontres. Après avoir écarté la Suède (3-0), le Paraguay (1-0) puis le Maroc (2-0), la sélection tricolore impressionne autant par sa solidité défensive que par sa puissance offensive. Kylian Mbappé, auteur de huit buts dans le tournoi, sera une nouvelle fois l'homme à surveiller, tandis qu'Ousmane Dembélé et Michael Olise apportent également un danger constant.

En face, l'Espagne de Luis de la Fuente continue de séduire grâce à son jeu de possession et sa maîtrise tech-



nique. La Roja s'est hissée dans le dernier carré après avoir dominé l'Autriche (3-0) puis éliminé le Portugal (1-0) et la Belgique (2-1). Emmenée par une génération talentueuse composée notamment de Pedri, Lamine Yamal et Nico Williams, l'Espagne rêve de retrouver une finale mondiale seize ans après son sacre de 2010.

Cette demi-finale revêt également un parfum de revanche pour les Français. Les Bleus restent en effet sur deux défaites consécutives face à la Roja, en demi-finale de l'Euro 2024 (2-1) puis lors d'un spectaculaire match de Ligue des nations (5-4). Les hommes de

Deschamps auront donc à cœur de prendre leur revanche et de décrocher un billet pour la finale du 19 juillet.

Le vainqueur de cette rencontre affrontera en finale le gagnant de l'autre demi-finale entre l'Angleterre et l'Argentine. Une chose est sûre : entre la meilleure attaque du tournoi et l'une des équipes les plus séduisantes de cette Coupe du monde, cette affiche a tout d'un avant-goût de finale. Une affiche devant être dirigée par l'arbitre salvadorien Ivan Barton.

Il sera assisté du Salvadorien David Moran et du Nicaraguayen Antonio Pupiro. Le

Suédois Glenn Nyberg sera le 4e arbitre. L'arbitre de 35 ans à peine a déjà officié dans trois rencontres du Mondial 2026, dont le huitième de finale entre la Suisse et la Colombie (0-0, 4-3 tab), mais aussi Japon-Suède (1-1) et le match entre la Turquie et le Paraguay (0-1) marqué par l'expulsion du Paraguayen Miguel Almiron pour avoir couvert sa bouche en parlant à un adversaire lors d'une altercation. Ivan Barton a visionné les images et rapidement sorti un carton rouge direct à l'adresse d'Almiron. Ce fut la première application en Coupe du monde d'une nouvelle règle, surnommée "règle Vinicius"

●UNE COUPE DU MONDE À 64 ÉQUIPES LA FIFA OUVRE LE DÉBAT

Bientôt des Coupes du monde qui dureront tout l'été ? La formule à 48 équipes pourrait déjà appartenir au passé dès la prochaine édition en 2030. Gianni Infantino a confirmé, dans une interview accordée au média suisse Bluewin, que la FIFA étudierait la possibilité d'un nouvel élargissement à 64 équipes pour la prochaine Coupe du monde. Alors que le Mondial 2030 sera organisé sur six



pays et trois continents, l'idée d'intégrer 16 équipes supplémentaires pour cette édition remonte à septembre 2025, après des

discussions entamées avec plusieurs présidents de fédérations sud-américaines. Jusqu'ici, Gianni Infantino ne s'était jamais exprimé publiquement sur cette question. C'est désormais chose faite. Interrogé par Bluewin, le président de la FIFA a ainsi assuré que « cette question sera sans aucun doute examinée et débattue au sein des commissions compétentes après cette Coupe du monde ». Toutefois, cette éventuelle réforme n'a pas encore été validée. La FIFA devra d'abord analyser les conséquences sportives, logistiques et organisationnelles d'une Coupe du monde à 64 équipes avant de prendre une décision définitive.

●URUGUAY DIEGO FORLÁN, NOUVEAU SÉLECTIONNEUR

La Fédération uruguayenne de football a désigné le nouveau sélectionneur de l'équipe nationale. Selon le prestigieux quotidien espagnol Marca, le nouvel entraîneur de la « Celeste » sera la légende du football uruguayen Diego Forlán. Le double vainqueur du Soulier d'or assumera provisoirement la direction de l'équipe jusqu'en mars 2027, succédant ainsi à Marcelo Bielsa, qui a quitté son poste après les résultats jugés insuffisants de la sélection lors de la dernière Coupe du monde. La durée limitée de cet accord jusqu'au printemps prochain s'explique par les prochaines élections à la direction de l'AUF, prévues à la fin de l'année. L'association souhaite en effet attendre cette échéance avant de mettre en place une stratégie à long terme. La nomination de Forlán a suscité un grand enthousiasme auprès des supporters uruguayens. Son aura, son immense expérience acquise au plus haut niveau ainsi que ses premiers résultats encourageants sur les bancs des équipes de jeunes sont considérés comme des atouts majeurs pour bâtir une nouvelle sélection uruguayenne ambitieuse.

●WIMBLEDON SINNER CONSERVE SON TITRE

Jannik Sinner reste le patron du tennis mondial. Le N°1 mondial a remporté dimanche son deuxième Wimbledon consécutif en dominant Alexander Zverev en finale (6-7, 7-6, 6-3, 6-4), décrochant ainsi son cinquième titre du Grand Chelem et sa 100e victoire dans les quatre tournois majeurs. Après les doutes nés de son abandon physique à Roland-Garros, où Zverev avait décroché son premier Majeur, l'Italien de 24 ans a répondu avec autorité sur le gazon londonien. Il avait auparavant éliminé Novak Djokovic en demi-finale en trois sets. Zverev, auteur du meilleur parcours de sa carrière à Wimbledon, a pourtant longtemps rivalisé avec Sinner. Il a remporté le premier set, son premier contre l'Italien après quatorze manches perdues d'affilée, avant de céder au fil du match. Une chute au troisième set, alors qu'il venait d'obtenir une balle de break, a également freiné ses espoirs. Sinner, vainqueur des cinq premiers Masters 1000 de la saison, signe son sixième titre en 2025 et affirme encore davantage son emprise sur le circuit. Zverev, désormais N°2 mondial, quitte Londres avec la reconnaissance du public après une semaine historique.



L'Égypte ambitionne de retrouver les projecteurs du football africain. La Fédération égyptienne de football étudie la possibilité de déposer une candidature pour accueillir la Coupe d'Afrique des Nations 2028, a annoncé Hamadeh Al-Cherbini, membre de son conseil d'administration.

Invité à s'exprimer sur les ondes de Mega FM, le responsable égyptien a expliqué que cette démarche s'inscrivait dans une stratégie de développement à long terme visant à moderniser les infrastructures sportives du pays et à préparer l'accueil de nouvelles compétitions internationales.

« Nous espérons finaliser le dossier des stades, puis présenter nos candidatures pour accueillir la Coupe du monde et la Coupe d'Afrique des Nations. Nous avons déjà organisé la CAN à plusieurs reprises, et la prochaine étape est de nous porter candidats pour l'édition 2028 », a-t-il déclaré.

CAN 2028 L'Égypte se positionne



L'Égypte possède une solide expérience dans l'organisation de la compétition continentale, qu'elle a accueillie à plusieurs reprises, notamment en 2019. Les autorités et la fédération souhaitent désormais s'appuyer sur cette expérience pour viser de nouveaux rendez-vous majeurs.

Selon Al-Cherbini, les performances de la sélection nationale lors de la Coupe du monde 2026 ont renforcé cette ambition. L'enthousiasme populaire autour des Pharaons et le soutien des institutions ont encouragé les responsables du football égyptien à accélérer leurs projets de développement.

Le dirigeant a également salué le geste du président Abdel Fattah al-Sissi, qui a honoré les joueurs et la délégation égyptienne après leur qualification historique pour les huitièmes de finale du Mondial 2026. Une reconnaissance qui, selon lui, constitue une motivation supplémentaire pour poursuivre les progrès du football national.

Sur le plan sportif, Hamadeh Al-Cherbini a indiqué que le staff technique dirigé par Hossam Hassan poursuivait son travail de suivi des joueurs binationaux afin d'élargir les options de la sélection. Il a enfin confirmé que Mohamed Salah continuerait à porter le maillot des Pharaons et qu'il figurait toujours dans les plans pour la Coupe du monde 2030. L'objectif affiché par la Fédération égyptienne est clair : capitaliser sur la dynamique actuelle pour replacer l'Égypte parmi les grandes nations du football africain.

LIGUE 1

Le calendrier de la saison 2026-2027 dévoilé

Entre reprise du championnat en août, derby algérois pour la Supercoupe, échéances de Coupe d'Algérie et rendez-vous internationaux, le football algérien connaît désormais les principales dates de son prochain exercice.

La Ligue de football professionnel (LFP) a publié, avant-hier, le calendrier général de la saison 2026-2027.

Celle-ci s'étalera de la fin du mois d'août 2026 jusqu'à la fin mai 2027, avec au programme les compétitions nationales, les fenêtres internationales de la FIFA ainsi que les échéances continentales des clubs algériens engagés dans les compétitions africaines.

Le championnat de Ligue 1 Mobilis donnera son coup d'envoi les 27, 28 et 29 août 2026, à l'occasion de la première journée. La phase aller prendra fin le 31 décembre 2026 avec le déroulement de la 15e journée, tandis que la phase retour débutera les 28, 29 et 30 janvier 2027.

La saison régulière s'achèvera les 27, 28 et 29 mai 2027 avec la tenue de la 30e et dernière journée.

La Supercoupe d'Algérie ouvrira l'année 2027 avec un derby



algérois très attendu entre le MC Alger, champion d'Algérie en titre, et l'USM Alger, vainqueur de la Coupe d'Algérie.

Cette affiche est programmée pour le 2 janvier 2027.

LES DATES DE LA COUPE D'ALGÉRIE

Concernant la Coupe d'Algérie, les 32es de finale se dérouleront les 4, 5 et 6 décembre 2026, alors que les 16es de finale sont fixés aux 18 et 19 décembre. Les huitièmes de finale auront lieu les 22, 23 et 24 janvier 2027, les quarts

de finale les 26 et 27 février, et les demi-finales les 6 et 7 avril.

La finale de cette épreuve populaire est prévue pour le 1er mai 2027, sous réserve d'un éventuel réaménagement du calendrier.

Par ailleurs, plusieurs dates de mise à jour ont été arrêtées durant la phase aller du championnat. Elles concerneront les 2e, 3e, 8e, 9e, 13e et 15e journées, respectivement programmées les 22 septembre, 6 octobre, 3 novembre, 13 novembre, 11 décembre et 29 décembre 2026.

LES FENÊTRES INTERNATIONALES FIFA

Enfin, la saison sera également rythmée par les différentes fenêtres internationales de la FIFA, prévues du 21 au 30 septembre, du 1er au 6 octobre, du 9 au 17 novembre 2026 et du 22 au 30 mars 2027. Ces périodes permettront notamment à la sélection algérienne de disputer ses rencontres internationales officielles et amicales.

LES DATES CLÉS DE LA SAISON 2026-2027

Ligue 1 Mobilis
1^{re} journée : 27, 28 et 29 août 2026
Dernière journée de la phase aller (15e) : 31 décembre 2026
Première journée de la phase retour (16e) : 28, 29 et 30 janvier 2027
Dernière journée (30e) : 27, 28 et 29 mai 2027
Coupe d'Algérie
32es de finale : 4, 5 et 6 décembre 2026
16es de finale : 18 et 19 décembre 2026
8es de finale : 22, 23 et 24 janvier 2027
Quarts de finale : 26 et 27 février 2027
Demi-finales : 6 et 7 avril 2027
Dates FIFA
Du 21 au 30 septembre 2026
Du 1er au 6 octobre 2026
Du 9 au 17 novembre 2026
Du 22 au 30 mars 2027

PRÉVU INITIALEMENT POUR LE 20 AOÛT

Le coup d'envoi décalé au 27 août

La Fédération algérienne de football (FAF) a annoncé que le championnat de Ligue 1 Mobilis, saison 2026-2027, débutera officiellement le 27 août prochain. Cette décision a été entérinée lors de la réunion ordinaire du bureau fédéral, tenue samedi passé au Centre technique national de Sidi Moussa. À cette occasion, les membres du BF ont également adopté les calendriers des différentes compétitions nationales

pour le nouvel exercice. Ainsi, le championnat de la Ligue nationale de football amateur (LNFA) démarrera le 4 septembre 2026, alors que la Ligue Inter-Régions donnera son coup d'envoi le 18 septembre. Les compétitions des Ligues régionales et de la Ligue nationale de Futsal débuteront respectivement les 25 septembre, tandis que le championnat de la Ligue nationale de football féminin ainsi que les Ligues de wilaya enta-

meront leur saison le 2 octobre. Par ailleurs, le bureau fédéral a validé le nouveau Code disciplinaire relatif au championnat professionnel pour l'édition 2026, dans le cadre de la mise à jour des textes réglementaires régissant les compétitions nationales. La FAF a également rappelé aux clubs de Ligue 1 l'importance de la procédure d'octroi de la Licence de club via le système CLOP. La plateforme dédiée est ouverte depuis le 9

juillet et restera accessible jusqu'au 16 juillet 2026 à 22h00, dernier délai.

L'instance fédérale a invité les clubs concernés à procéder à la saisie et à la validation de l'ensemble des informations et documents requis dans les délais impartis, soulignant que l'obtention de cette licence constitue une condition indispensable pour participer aux compétitions nationales officielles organisées sous son égide.

CAN-2026 FÉMININE

Le prochain stage à Sidi Moussa

La sélection nationale féminine de football a repris le chemin des entraînements, dimanche à Oran, dans le cadre de son premier stage de préparation à la Coupe d'Afrique des Nations féminine (CAN-2026), a annoncé la Fédération algérienne (FAF), lundi sur son site officiel.

Sous la conduite du sélectionneur national, Farid Benstiti, le staff technique a programmé un entraînement biquotidien sur le terrain annexe du stade Miloud Hadefti. La séance matinale a été consacrée au volet physique, tan-

dis que celle de l'après-midi a porté sur l'aspect technico-tactique.

Le stage d'Oran prendra fin aujourd'hui. Une deuxième phase de préparation se déroulera par la suite au Centre technique national de Sidi Moussa.

Au cours de ce deuxième regroupement, les « Vertes » disputeront une rencontre d'application face au CF Akbou, le 16 juillet, avant d'enchaîner avec une double confrontation amicale contre la Zambie, les 19 et 22 juillet 2026 au stade Mustapha-Tchaker de Blida.

Ces trois rencontres permettront au staff technique d'affiner les derniers réglages en vue du rendez-vous continental.

Le coach national Farid Benstiti a fait appel à 26 joueuses pour prendre part à la phase finale de la CAN (26 juillet-16 août). Les coéquipières de Lina Boussaha ont entamé lundi dernier au Centre technique national de Sidi Moussa (Alger), un stage de préparation en vue de la prochaine CAN.

La sélection algérienne, qui prendra part pour la 7e fois de son histoire à la phase finale de la CAN,

évoluera dans le groupe A, en compagnie du Maroc (pays hôte), du Sénégal et du Kenya.

Lors de la précédente édition, les joueuses du coach national, Farid Benstiti, avaient réalisé une performance historique, en atteignant les quarts de finale, avant de s'incliner devant le Ghana (0-0, aux t.a.b : 2-4).

Les Algériennes avaient validé leur ticket pour la phase finale de la CAN-2026 après leur victoire en aller et retour face au Cameroun (2-1 à Oran et 1-0 à Douala) en octobre 2025.

TRANSFERTS

Mahrez dans le viseur de deux clubs qataris

Libre depuis son départ d'Al-Ahli, Riyad Mahrez suscite l'intérêt de deux clubs de la Qatar Stars League, selon Al-Raya. Les deux formations souhaitent renforcer leur effectif avec un joueur d'expérience pour la saison 2026-2027, mais leurs noms n'ont pas été dévoilés. L'un des prétendants disputera la prochaine Ligue des champions d'Asie Élite, une compétition remportée à deux reprises par l'international algérien avec Al-Ahli. L'avenir de Mahrez reste incertain, mais une arrivée au Qatar semble de plus en plus probable.

SERIE A

Jaouen Hadjam proche de Como

L'international algérien Jaouen Hadjam pourrait quitter les Young Boys pour rejoindre la Serie A. Selon Fabrizio Romano, Como aurait trouvé un accord verbal avec le club suisse pour le transfert du latéral gauche. Très apprécié par Cesc Fàbregas, qui aurait fait de son recrutement une priorité, Hadjam pourrait rapidement intégrer la préparation estivale du club lombard. Le montant de l'opération n'a pas encore été communiqué, mais les négociations seraient à un stade avancé.

PREMIER LEAGUE

Brighton s'intéresse à Farès Chaïbi

Brighton aurait fait de Farès Chaïbi une priorité du mercato estival et aurait proposé près de 32 millions d'euros à l'Eintracht Francfort pour s'attacher les services de l'international algérien. Le milieu offensif de 22 ans, auteur de 3 buts et 10 passes décisives en 38 matchs cette saison, serait suivi par plusieurs clubs européens. Les discussions entre Brighton et Francfort auraient déjà débuté, mais aucun accord officiel n'a encore été trouvé. Une arrivée en Premier League pourrait constituer une nouvelle étape importante dans la carrière du joueur algérien.

MC Alger

Abdelatif Ramdane prolonge

Le MC Alger a annoncé la prolongation du contrat de son gardien international algérien Abdelatif Ramdane jusqu'en juin 2030. Formé au club, le portier de 25 ans poursuit son aventure avec le Doyen et s'inscrit dans la continuité du projet sportif des « Vert et Rouge », après les renouvellements d'Ayoub Ghezala et Sofiane Bayazid.

Mots Croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											

Horizontalement

1- Tâchait d’obtenir à meilleur compte. 2- Continent - Police populaire. 3- Filin sur la poulie - Mélodie. 4- Mit de niveau - Pouffé - Direction. 5- Assaisonneras. 6- De même - Gamin de Paris - Aurochs. 7- Event - Premier roi des hébreux. 8- Pronom - Partie de projectile - Pour lui. 9- A prendre avant le saut - Négation - Baudet. 10- Roue à gorge - Horribles.

Verticalement

1- Il tient des états de stock. 2- Un des fils de Jacob - Elle recouvre la dalle. 3- Montreras ta joie - Algérie Actualité. 4- Celle des hostilités apporte la paix. 5- Quartier de Londres. 6- Beau parleur - A perdu sa vivacité. 7- Alimenté - Symbole de nudité. 8- A payer - Oui à Berlin - Pronom. 9- Terme de photographie - Peina - Dans le sac. 10- Déesse d’Egypte - Destruction. 11- Vers marins vivant dans les rochers.

4x4

Parmi ces quatre séries de quatre mots, un seul est juste, à vous de le découvrir

Daumestique Doméstique Domestique Domestic	Erotique Érotic Érautique Érotique
Trambloter Tremblotter Tremblauter Trembloter	Mémorandum Mémorandaum Mémorondum Memorandum

Les mots fléchés

LES ACQUÉREURS ON APPREND LE DO--RÉ	ÉJECTÉS NOBLE	FACTURIER POUSSE DANS L'ORDRER	SE FAIRE LISSE	CHEF DU ROYAUME	CHEVELURE ABONDANTE SE RENDRA	DÉVELOP- PEMENT ÉCONO- MIQUE
CHAMAR- RÉES	ASSURER	PARTIE DE L'OEIL DURETÉS DE CLIMAT	AU MOINS 24 MOIS MUSIQUE MODERNE	FAMEUSE GÉNISSE REVENANT	PLANTE ORNEMEN- TALE	
ARTICLE MASCULIN RÉTRIB- UTION	DÉCÉDER SÉVÈRE	PARQUER SA VOITURE	ESSENCE MEILLEUR CONCERTS DE NUIT	CÉRIUM AU LABO	PARTIE D'ÉGLISE	FEMME D'ADAM
HORS DU COURT DOMAINE DE SATAN	REMIS SUR LE FEU CAPITALE DE L'ITALIE	TRANSPORT FRANCILIEN DE PEU DE POIDS	RUSSE, PAR EXEMPLE FAIT UN RANGEMENT	AVANT LES AUTRES RÉGION DE FRANCE	AVENIR	ROUTE IMPORTANTE
COUTUMES RETRAN- CHAI	PERDANT POISSON ROUGE	MAGISTRAT MUNICIPAL DEVIENT PRESSANT	IDEM ABRÉGÉ	CACHETS AUTHEN- TIQUE	ALLONGE	
SUPPOR- TÉES HEURTER DU PIED	SOLDAT AMÉRICAIN					
SOUS MI INSTALLÉ SUR UN SIÈGE						

BIFFE-TOUT

EN 8 LETTRES :
Génie tout à fait relatif...

ALOUETTE	HÉLIUM	RÉSERVOIR
BISBILLE	HYDROLOGIE	RÉTAMÉ
BOULISTE	IDIOME	ROMANESQUE
CIVILITÉ	KARATÉ	ROULEAU
COALITION	LÉGAL	ROYALE
COCOTIER	LUSTRAGE	RUDESSE
COTYLÉDON	MAL	SANTÉ
DÉGRADE	MALIN	SIÈCLE
DÉMONTRÉ	MELON	SPEAKERINE
DÉROBADE	MÉNAGER	TERMINUS
DIGESTION	MINAUDERIE	TOURMENT
EBOUEUR	OFFENSE	TRAFIQUANT
ELIGIBLE	OISILLON	URANUS
EMOLUMENT	OPALE	VARIANT
FIÈVRE	OVATION	VÉGÉTATION
GODASSE	PINGOUIN	VÉLOMOTEUR
GOMMER	PROJET	VENDANGEUR
GUICHET	REBUTANTE	

T	R	A	F	I	Q	U	A	N	T	N	O	I	T	A	T	E	G	E	V
R	C	O	A	L	I	T	I	O	N	N	O	L	L	I	S	I	O	R	C
E	P	D	E	G	E	R	T	H	E	A	E	E	E	L	E	I	U	C	O
B	I	N	E	L	U	E	O	L	Y	U	L	T	L	S	A	D	S	I	T
U	N	O	A	R	J	I	I	Y	Q	D	A	O	S	C	E	G	D	V	Y
T	G	P	F	O	O	G	C	S	A	R	R	A	U	S	E	E	E	I	L
A	O	O	R	F	I	B	E	H	A	L	D	O	S	E	G	I	F	L	E
N	U	P	M	B	E	N	A	K	E	O	E	E	L	R	T	I	S	I	D
T	I	E	L	M	A	N	M	D	G	T	T	S	A	O	E	T	R	T	O
E	N	E	I	M	E	U	S	R	E	N	R	D	U	V	G	U	E	E	N
D	E	E	O	R	I	R	U	E	A	E	E	E	R	N	E	I	C	E	R
I	T	R	R	L	E	E	N	S	U	T	G	E	G	G	A	O	E	L	I
G	S	N	E	T	U	D	U	O	C	A	I	A	N	A	C	R	E	L	O
E	I	H	A	O	N	N	U	L	I	D	E	A	R	O	N	M	U	I	V
S	L	N	B	I	I	O	I	A	I	T	D	L	T	T	A	E	N	B	R
T	U	E	I	M	R	C	M	O	N	N	A	I	U	T	S	O	M	S	E
I	O	E	R	L	H	A	M	E	E	I	E	V	E	O	L	U	I	I	S
O	B	E	N	E	A	E	V	V	D	R	M	R	O	E	R	A	L	B	E
N	T	T	O	U	R	M	E	N	T	T	N	E	M	U	L	O	M	E	R
S	P	E	A	K	E	R	I	N	E	V	E	L	O	M	O	T	E	U	R

SOLUTIONS
DES JEUX PRECEDENTS

MOTS FLECHES

HORIZONTALEMENT
APPARU - ELUDER - PRONOSTIC - LO - BRIN - IOTA - DIS - EMET - BOISEES - USA - ECRIS - MUA - SIDEREE - RER - PERE - ISRAEL - RESTA - ANVERS - DOS - ONU - OASIS - LUTRINS - AI - ASPIREES - SALE - AMES - ERES - MORAL - ARE - SI - TE - LEVEGLACE - NAVETE - RAGOT - GLU - ACHEMINE - RESEAU - ETETES.

VERTICALEMENT
OPPRESSERONS - OTAGE - PRIMAIRES - PAREILS - SAONE - DES - LIMA - VUE - RN - TEE - TOURELLE - QUOI - CRIANTES - ETAU - SOBRES - URE - AVEC - NETTOIERA - ISERE - HE - LIAIS - ANON - REGRET - DUC - REVAS - SE - LAME - DEMELES - ASSAGIT - RELIEUR - RIAL - ICONE - ROSSA - ASSIED - ETES.

MOTS CROISES

HORIZONTALEMENT
1- ZINZUNILANT. 2- IDE - OUTIL. 3- GERE - OURS. 4- ZEE - ETONNE. 5- ASINIEN - INO. 6- DECORER. 7- AERE - EP - SA. 8- ASSURE - IL. 9- LE - VENIEL. 10- ESPERE - ENTE.

VERTICALEMENT
1- ZIGZAG - ALE. 2- IDEES - ASES. 3- NEREIDES. 4- RUSE. 5- IO - EIDER. 6- NUTEED - EVE. 7- UT - ONCE. 8- LION - OPINE. 9- ALUNIR - LIN. 10- RENES - ET. 11- TAS - ORACLE.

4x4

Renversant - Gargotier
Spontanéité - Haschisch

BIFFE-TOUT : PATCHWORK



Page réalisée
par Souiki Sidali



10/10 NEYMAR DU GAZON AUX JETONS

À peine six jours après la cruelle élimination du Brésil face à la Norvège (2-1) en Coupe du monde, Neymar Jr. a troqué ses crampons contre des cartes. La star du Santos FC a été aperçue au Horseshoe Casino de Las Vegas, s'alignant sur un tournoi des WSOP à 10 000 \$. Cette transition éclair divise fortement la Toile, avec plus d'un million de vues. Si certains internautes saluent sa passion pour le poker et défendent son droit de décompresser durant ses vacances, une large majorité critique un manque d'empathie envers les supporters brésiliens encore en deuil. Beaucoup jugent cette apparition déplacée si tôt après le fiasco.



9/10 MANŒUVRES À HAUT RISQUE

Des images devenues virales, totalisant plus de 753 000 vues, montrent des camions et d'autres véhicules circulant à contresens sur la RN9, entre Souk El Tenine et Darguina (Béjaïa), afin de contourner un important embouteillage dans le sens montant vers l'intérieur du pays. Cette route à double sens, aménagée à flanc de colline et bordée d'un ravin, est particulièrement dangereuse. En empruntant la voie réservée aux véhicules descendant, les conducteurs bloquent totalement la circulation en sens inverse et exposent tous les usagers à un risque élevé d'accident. Les internautes dénoncent un comportement irresponsable, pointent l'absence de contrôle et réclament une intervention urgente des autorités pour éviter un drame.

Les réseaux vibrent au rythme des félicitations adressées aux nouveaux bacheliers. Parmi les visages qui ont marqué cette session, celui d'un jeune candidat a particulièrement ému les internautes. En apprenant en direct, face aux caméras d'une télévision, qu'il avait décroché son baccalauréat avec une moyenne de 10,00, il n'a pas caché sa joie. Son appel spontané à sa mère, son émotion sincère et sa manière naturelle de s'exprimer ont rapidement fait le tour d'internet. Les internautes ont également salué le parcours exceptionnel d'Abdellah Abdelli. Vivant sous une tente au cœur d'une région désertique, le jeune homme parcourait chaque jour près de 15 kilomètres pour rejoindre son

8/10 BAC : QUAND LES ÉTOILES BRILLEN DIFFÉREMMENT



lycée. Malgré des conditions de vie particulièrement difficiles, il a obtenu son baccalauréat avec une remarquable moyenne de 18,69, suscitant admiration et respect. Autre réussite largement célébrée : celle de Zina Larab, révélée par l'émission «Alhane wa Chabab», qui a, elle aussi, décroché son bac. En parallèle, de nombreux internautes ont rappelé que célébrer la réussite au bac est un moment de joie légitime. Ils mettent toutefois en garde contre les excès, notamment l'utilisation abusive de produits pyrotechniques, qui peut représenter un réel danger et provoquer des dégâts matériels, voire des pertes humaines. Les images ont accumulé plus de 472k vues.

7/10 OR EN BOÎTE ?

Lors du mariage de Taylor Swift le 3 juillet 2026 à New York, l'artiste Justin Gignac a ramassé les débris gisant autour du Madison Square Garden. Mégots ou capsules, il a scellé ces restes dans des cubes en plastique, vendus de 25 à 100 dollars. Tout s'est écoulé en 24 heures ! Cette opération interroge. Vendre des déchets anonymes au prix fort sous prétexte de proximité spatiale relève d'un cynisme marketing absolu, capitalisant sur l'obsession collective. C'est l'art d'emballer le vide. Avec plus de 140k vues sur le web, les avis divergent : Si les internautes saluent majoritairement le «génie» commercial et l'audace de l'artiste, d'autres déplorent la dérive d'une fan-culture devenue totalement déraisonnable.

6/10

ALBANIE : 4 M€ POUR KANYE WEST



Malgré les nombreuses controverses qui entourent Kanye West, le gouvernement albanais prévoit de lui accorder une aide de 4 millions d'euros pour l'organisation de son concert à Tirana. Les autorités expliquent que ce financement vise à sécuriser l'événement et à stimuler le tourisme. Cette décision provoque toutefois une vive polémique en ligne, en raison de certains propos tenus par le rappeur ces dernières années et de l'annulation de plusieurs de ses concerts en Europe. Des artistes ainsi qu'une partie de l'opposition albanaise dénoncent l'utilisation de fonds publics pour soutenir ce spectacle. Plus de 4k internautes ont réagi à des publications sur le sujet.

5/10 MICHEAL WARD ACQUITTÉ

L'acteur britannique Micheal Ward a été déclaré non coupable des accusations de viol et d'agressions sexuelles portées contre lui. Connu pour son rôle dans la série «Top Boy» sur Netflix, le comédien de 28 ans était poursuivi pour des faits présumés datant de janvier 2023. Après plus de 5 heures de délibérations, le jury l'a acquitté de l'ensemble des chefs d'accusation. À l'annonce du verdict, il est resté silencieux avant d'éclater en larmes. Avec plus de 3 600 vues, les réactions sont divisées entre ceux qui estiment que la justice a suivi son cours et ceux qui rappellent l'importance de prendre au sérieux toute accusation de violences sexuelles.



4/10

MIZAN FACILITE LES DÉMARCHES

Créée par Nadji Chabane, la plateforme Mizan met en relation les Algériens, notamment ceux de la diaspora, avec des avocats, notaires, huissiers, experts-comptables et traducteurs assermentés en Algérie. Les professionnels sont vérifiés et les utilisateurs peuvent rechercher un expert, prendre rendez-vous et consulter à distance. Le paiement en ligne (Visa, Mastercard et CIB) sera bientôt disponible. En moins d'un an, Mizan compte 108 professionnels répartis dans 14 wilayas et ambitionne de simplifier les démarches administratives et juridiques. Avec plus de 3k vues, les réactions sont globalement positives. Beaucoup saluent une initiative jugée utile pour la diaspora, qui manque souvent d'informations fiables pour trouver des professionnels en Algérie. Certains estiment toutefois que le succès de la plateforme dépendra de la qualité des services, de la rapidité des réponses et de la mise en place effective du paiement en ligne.

3/10 BAC EN ITALIE : UNE DZ AU PODIUM

Une lycéenne italo-algérienne, Zainab Ghebbache, a obtenu la plus haute distinction au baccalauréat italien («100 e Lode»), avec la note maximale de 100/100 et les félicitations du jury. Élève brillante à Belluno, elle poursuit des études en ingénierie aérospatiale tout en cultivant sa passion pour les lettres et la poésie. Sa réussite a été saluée par la communauté algérienne en Italie. Avec plus de 1 400 réactions, les internautes algériens ont largement félicité Zainab Ghebbache, saluant un parcours exemplaire qui fait honneur à l'Algérie et à sa diaspora.

2/10

HOMMAGE À FARID ROCKEUR



Une publication rendant hommage à l'humoriste et comédien Farid Rockeur, cinq ans après son décès le 12 juillet 2021, a suscité une vive émotion sur les réseaux sociaux, dépassant les 950 réactions. De nombreux internautes ont salué le talent de l'artiste, regretté son absence de la scène culturelle et estimé qu'il demeure l'une des figures marquantes de l'humour algérien.

1/10

PAUSE ESTIVALE POUR SLIMANI

Le meilleur buteur de l'histoire de la sélection algérienne, Islam Slimani, a été aperçu dans sa dernière publication en train de profiter de ses vacances d'été en Tanzanie. L'attaquant s'accorde une période de détente avant de reprendre la préparation de la nouvelle saison. Avec plus de 900 réactions, les fans sont ravis de le voir en pleine forme et lui souhaitent un retour réussi sur les terrains.

DORSALE TRANSSAHARIENNE L'AUTOROUTE NUMÉRIQUE QUI CONNECTERA L'AFRIQUE

Au-delà de la connectivité, la dorsale transsaharienne porte une vision d'intégration régionale et de solidarité entre les pays africains.



Le ministre de la Poste et des Télécommunications, Sid Ali Zerrouki, a présidé, hier, les travaux de la réunion du Comité de liaison de la dorsale transsaharienne à fibre optique (CLDT). Cette rencontre a été consacrée à l'évaluation de l'état d'avancement de ce projet stratégique destiné à renforcer l'interconnexion numérique en Afrique. Réunissant les représentants des pays partenaires ainsi que les responsables des organismes et institutions nationales concernés, cette réunion a permis d'examiner les différentes étapes de réalisation de cette infrastructure majeure, mais également de débattre des aspects techniques et organisationnels liés à sa mise en œuvre. Les participants ont aussi abordé les mécanismes susceptibles de renforcer la coordination entre les différentes parties prenantes afin d'assurer la concrétisation des objectifs fixés dans les meilleures conditions. Lors de cette rencontre, le ministre de la Poste et des Télécommunications a mis en avant l'importance de la dorsale transsaharienne à fibre optique, considérée comme l'un des projets structurants d'interconnexion numérique du continent africain. Cette infrastructure vise à établir un réseau moderne capable d'améliorer la qualité des services de télécommunications, de faciliter la circulation des données et de soutenir le développement des économies des pays concernés. Selon Sid Ali Zerrouki, ce projet intervient dans un contexte marqué par l'accélération de la

transformation numérique en Afrique, où l'accès à des infrastructures de télécommunication fiables constitue un facteur essentiel pour stimuler l'innovation, favoriser l'émergence de nouveaux services numériques et accompagner les politiques de développement socioéconomique.

UN PROJET FONDÉ SUR LA COOPÉRATION RÉGIONALE
Au-delà de sa dimension technologique, la dorsale transsaharienne représente un levier d'intégration régionale, en permettant aux pays traversés de disposer d'une meilleure connectivité et de renforcer leurs échanges numériques. Elle ambitionne également de contribuer à la réduction de la fracture numérique, qui demeure un défi majeur pour plusieurs régions du continent. Le ministre a souligné que cette initiative traduit l'esprit de coopération et de solidarité entre les pays africains, affirmant qu'elle reflète une volonté commune de construire un espace numérique intégré et inclusif. La mise en place de cette infrastructure commune constitue ainsi une réponse aux besoins croissants en matière de connectivité, notamment dans les domaines de l'administration numérique, de l'éducation, de la santé et des services économiques. L'Algérie, qui accorde une importance particulière au développement des infrastructures numériques sur le continent, a réaffirmé son engagement à accompagner les initiatives visant à renforcer le partenariat

africain dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC). Le pays entend ainsi poursuivre son rôle dans la promotion d'une coopération numérique durable entre les nations africaines.

VERS L'ACCÉLÉRATION DES PROCHAINES ÉTAPES
Les travaux du Comité de liaison ont également porté sur la nécessité de maintenir les efforts communs afin d'achever les différentes phases du projet et d'optimiser son exploitation future. Les participants ont insisté sur l'importance d'une coordination permanente entre les pays concernés afin de garantir l'efficacité de cette infrastructure et d'en maximiser les retombées. La dorsale transsaharienne à fibre optique s'inscrit dans une vision globale visant à renforcer l'autonomie numérique du continent et à améliorer son intégration dans l'économie numérique mondiale. À travers ce projet, les pays partenaires ambitionnent de créer un réseau régional performant, capable de répondre aux exigences croissantes en matière de connectivité et de soutenir les objectifs de développement durable. Pour l'Algérie, cette infrastructure constitue également le prolongement de sa stratégie nationale visant à moderniser les réseaux de télécommunications et à faire du numérique un moteur de croissance économique ainsi qu'un facteur de rapprochement entre les peuples africains.

R. N.

PARLEMENT PANAFRICAIN – AZERBAÏDJAN Un nouvel élan pour la coopération

Le président du Parlement panafricain, Fateh Boutbig, s'est entretenu, hier, par visioconférence avec la présidente de l'Assemblée nationale d'Azerbaïdjan, Sahiba Gafarova, sur les perspectives de renforcement de la coopération parlementaire entre les deux

institutions. Les discussions ont porté sur l'élargissement de la coopération bilatérale, le partage d'expériences et d'expertises ainsi que le renforcement de la concertation sur des questions d'intérêt commun, dans le cadre de la diplomatie parlementaire.

Fateh Boutbig a présenté les priorités de sa présidence pour la législature 2026-2029, soulignant l'engagement du Parlement panafricain à développer des partenariats avec les parlements nationaux et régionaux. Sahiba Gafarova, pour sa part, réaffirmé la

volonté du Parlement azerbaïdjanais de renforcer le dialogue et la coopération avec cette institution continentale. Les deux responsables ont convenu de poursuivre les échanges afin de consolider leurs relations et de promouvoir leurs intérêts communs.

PRODUCTION DE PÉNICILLINE Le pari de Saidal



Le groupe Ssaidal intensifie les préparatifs en vue du lancement de la production biologique de la pénicilline et de ses dérivés au complexe de Médéa. Dans ce cadre, le directeur général du groupe, le Pr Mourad Belkhef, a effectué, hier, une visite de travail sur le site afin d'évaluer l'état d'avancement des travaux et de s'assurer de la disponibilité des installations et des équipements. Le responsable a inspecté les opérations de modernisation des ateliers et des équipements de production, ainsi que les unités de production biologique et d'extraction, considérées comme les maillons essentiels du processus de fabrication de la pénicilline et de ses dérivés. Il a également visité les magasins de matières premières et de produits finis afin de vérifier leur niveau de préparation avant le démarrage de l'activité. Au cours de sa visite, le directeur général a rencontré les responsables, les cadres et les travailleurs du complexe afin de faire le point sur l'évolution du projet, de recueillir leurs préoccupations, d'identifier les difficultés rencontrées et de donner les orientations nécessaires pour accélérer l'achèvement des travaux. À cette occasion, il a insisté sur la nécessité de lever les contraintes techniques et organisationnelles susceptibles de retarder le lancement de la production, tout en veillant au respect des normes les plus strictes en matière de qualité et de sécurité. Cette démarche s'inscrit dans la stratégie du groupe Ssaidal visant à renforcer ses capacités industrielles et à développer une production nationale de médicaments, dans le but de consolider la souveraineté pharmaceutique, de répondre aux besoins du marché national et de contribuer au renforcement de la sécurité sanitaire du pays. À l'issue de la visite, le Pr Mourad Belkhef a salué les efforts déployés par les équipes du complexe de Médéa ainsi que leur sens des responsabilités, les remerciant pour leur contribution à la concrétisation de ce projet stratégique.

NARCOTRAFIC Saisie de 7 q de kif

La Gendarmerie nationale a démantelé, dimanche, des réseaux criminels transfrontaliers spécialisés dans le trafic de stupéfiants et arrêté 17 narcotrafiquants dans les wilayas d'Alger et de Tlemcen, selon un communiqué du ministère de la Défense nationale (MDN). L'opération, menée sur la base de renseignements fournis par les unités des 1re et 2e Régions militaires, a permis la saisie de 6,35 q de kif traité, de 1 350 comprimés psychotropes, de 5 véhicules utilitaires et d'une motocyclette. À Ouargla, des détachements de l'ANP ont également arrêté deux narcotrafiquants et récupéré un quintal de kif traité, un véhicule et une somme d'argent liée à cette activité criminelle. Le ministère indique que ces opérations ont permis la saisie de plus de 7 q de kif traité et réaffirme la mobilisation des forces de sécurité contre les réseaux criminels.